

Quatrième séance, vendredi 14 octobre 2022

Présidence de Jean-Pierre Doutaz (Le Centre/Die Mitte, GR)

Sommaire

Signature	Genre d'affaire	Titre	Traitement	Personnes
Communications				
2022-DAEC-186	Loi	Projet de loi modifiant la loi sur les eaux LCEaux	Entrée en matière Première lecture Deuxième lecture Vote final	<i>Rapporteur-e</i> Lucas Dupré <i>Représentant-e du gouvernement</i> Jean-François Steiert
2022-GC-66	Motion	Modification de la LATEC : contribution de remplacement des jardins potagers	Prise en considération	<i>Auteur-s</i> Jacques Morand Nicolas Pasquier <i>Représentant-e du gouvernement</i> Jean-François Steiert
2021-GC-150	Postulat	LATEC durée des mises à l'enquête	Prise en considération	<i>Auteur-s</i> Benoît Rey Muriel Besson Gumy <i>Représentant-e du gouvernement</i> Jean-François Steiert
2022-DAEC-213	Rapport	Avenir de l'autoroute A12 entre Düdingen et Thörishaus (Rapport sur postulat 2018-GC- 101)	Discussion	<i>Représentant-e du gouvernement</i> Jean-François Steiert
Clôture de la session				

La séance est ouverte à 08 h 30.

Présence de 100 députés; absents: 10.

Sont absents avec justification: M^{mes} et MM. Eric Collomb, Laurent Dietrich, Nicolas Galley, Fritz Glauser, Pierre-André Grandgirard, Armand Jaquier, Pascal Lauber, Pierre Mauron, Erika Schnyder et Julia Senti.

M^{me} et MM. Sylvie Bonvin-Sansonnens, Didier Castella, Romain Collaud, Olivier Curty, Philippe Demierre et Jean-Pierre Siggen, conseillère et conseillers d'Etat, sont excusés.

Communications

Président du Grand Conseil. Je n'ai pas de communication particulière à vous transmettre ce matin, si ce n'est de vous demander de faire preuve d'un peu de discipline. Il est difficile d'avoir parfois l'impression d'être le maître d'école ici. Si vous avez des discussions importantes, il y a des salles dans ce bâtiment, comme je vous l'avais déjà annoncé. Il n'est pas interdit de chuchoter, mais cela s'appelle bien un chuchotement. Merci de votre compréhension.

> Le Grand Conseil prend acte de ces communications.

Loi 2022-DAEC-186

Projet de loi modifiant la loi sur les eaux LCEaux

Rapporteur-e:	Dupré Lucas (<i>UDC/SVP, GL</i>)
Représentant-e du gouvernement:	Steiert Jean-François, Directeur du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement
Rapport/message:	23.08.2022 (<i>BGC octobre 2022, p. 2823</i>)
Préavis de la commission:	28.09.2022 (<i>BGC octobre 2022, p. 2833</i>)

Entrée en matière

Dupré Lucas (*UDC/SVP, GL*). J'ai le privilège de vous présenter le rapport de la commission parlementaire qui a examiné le projet de loi de révision partielle de la loi sur les eaux.

La commission parlementaire s'est réunie le jeudi 28 septembre dernier et a traité de ce projet en une séance.

La commission a débattu du projet de loi tant sur les modifications proposées que les modifications qui n'ont pas été traitées dans le message, tel que notamment le taux de subventionnement et l'ajout du terme biodiversité demandé durant la consultation. Les modifications se basent sur ces deux aspects: l'un sur la suppression de la limite des 500 000 frs afin de correspondre à la loi sur les subventions et l'autre, plus technique, clarifie et prolonge le délai des entreprises d'endiguement afin de combler un vide juridique.

Les réponses et les explications du commissaire durant la commission nous ont permis de clarifier le message et les prises de position lors des consultations. Le terme biodiversité et les subventionnements ont été discutés mais ils n'ont pas été retenus car les explications du commissaire nous ont permis une certaine clarification sur ces deux aspects.

S'agissant du projet de loi, celui-ci a été très bien accueilli par notre commission, qui n'y a pas apporté de modification.

Enfin, je tiens à remercier au nom de la commission M. le Conseiller d'Etat Jean-François Steiert et M. Joerin, chef de service du SEn. Merci à eux pour les explications complètes.

Avec ces remarques et ces explications, je vous recommande au nom de la commission d'accepter l'entrée en matière.

Steiert Jean-François, Directeur du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement.

Der Berichterstatter hat praktisch alles gesagt, es geht um eine technische Gesetzesänderung zu zwei Punkten. Erstens: die Kompetenzschwelle Staatsrat - Grossrat für die Geschäfte, die wir heute im Wassergesetz diskutieren. Im Moment haben wir eine Schwelle bei 500 000 Franken, die etwa zehn Mal tiefer ist als üblicherweise in den allgemeinen Bestimmungen des Finanzgesetzes. Es ist aus Sicht des Staatsrats und es war auch aus Sicht der Finanz- und Geschäftsprüfungskommission des Grossen Rates nicht sinnvoll, innerhalb der kantonalen Gesetzgebung zwei verschiedene Kompetenzschwellen zu haben. Es führt dazu, dass Sie sich in der Vergangenheit und in der Zukunft wohl nur noch einmal zu Vorlagen aussprechen müssen, die weit unterhalb der üblichen Finanzschwelle oder Kompetenzschwelle des Finanzgesetzes liegen, weil wir hier im Wassergesetz eine Kompetenzschwelle haben zwischen Grossrat und Staatsrat, die etwas mehr als zehn Mal tiefer ist als die Schwelle des Finanzgesetzes. Es waren alle der Meinung, dass dies nicht viel Sinn macht, und die Finanz- und Geschäftsprüfungskommission hat angeregt, das relativ rasch abzuändern. Das ist die erste technische Änderung.

Die zweite Änderung ist im Wesentlichen technisch, leicht inhaltlich bedingt. Es geht um die Wasserbauunternehmen. Der Berichterstatter hat es erwähnt: Wir haben historisch gesehen Wasserbauunternehmen, die zugunsten der Sicherheit und der Renaturierung Massnahmen treffen im Interesse der Eigner. Das neue Wassergesetz sieht vor, dass das nicht mehr die Eigner sind, sondern die Standortgemeinden. Der Übergang von den bisherigen Strukturen der Wasserbauunternehmen zu den Gemeindeverbänden ist nicht immer ganz einfach, unter anderem, weil zum Teil Besitzer oder Eigner vertraglich wieder integriert werden müssen. Das braucht einige Zeit. Wir haben besonders hübsche Beispiele im Seebezirk mit der einzigen Parzelle im Kanton, die dem Kanton als Eigner gehört, aber keiner Gemeinde zugeordnet ist. Das führt zu einigen Komplikationen bei den neuen vertraglichen Bestimmungen. Es gibt nicht unbedingt riesige inhaltliche Differenzen.

Hier geht es darum, dass wir die gesetzliche Frist für das Ende dieser Wasserbauunternehmen auf Verlangen verlängern können, damit wir einen nahtlosen Übergang haben von den heutigen Arbeiten zu den künftigen Arbeiten der neuen

Rechtsstrukturen. Es sollte keinen Einfluss haben auf die Entwicklung der einzelnen Projekte im Kanton. Das sind die zwei Elemente dieser Gesetzesänderung.

Der Staatsrat und auch die Kommission haben sich überlegt, ob wir ein weiteres Begehren integrieren sollen, das bereits hier im Grossen Rat mehrmals diskutiert wurde und auch Gegenstand ist einer Initiative der Grünliberalen Partei, die hängig ist, und das auch Gegenstand ist der Strategie Biodiversität, die vom Staatsrat in Vernehmlassung gegeben wurde und die bereits zurückgekommen ist - das heisst, wir haben hier einen gesetzgeberischen Prozess aufgrund der Biodiversitätsstrategie, der in wenigen Monaten gestartet werden sollte. Der Staatsrat war deshalb der Meinung, dass die Frage der Erhöhung des Subventionsplafonds von 80 auf 90 Prozent - zur Erinnerung, wir haben im Finanzgesetz einen Subventionsplafond von 80 Prozent für sämtliche staatlichen Subventionen mit einer Ausnahmeklausel zugunsten des Staatsrates, was aber nur objektbedingt funktionieren kann. Der Staatsrat ist der Meinung, dass für Gewässerbauprojekte eine Schwelle von 90 Prozent Sinn macht. Er hat materiell diese Stellung bezogen. Er hat diese Stellung deshalb mit in die Vernehmlassung der Biodiversitätsstrategie geschickt. Er ist aber der Meinung, dass es institutionell etwas befremdend ist, wenn man jetzt, das heisst, im Moment, wo die Vernehmlassung in der Bevölkerung, in den Gemeinden, in den Verbänden läuft zur Frage des Plafonds, bevor die Vernehmlassung abgeschlossen ist, quasi in einem Parallelverfahren eine Gesetzesbestimmung ändert. Das ist institutionell etwas unüblich und demokratiepolitisch etwas fragwürdig, auch wenn man sich materiell einig ist. Da der zweite Prozess aber relativ rasch kommt, ist der Staatsrat der Meinung, man solle das nicht ändern.

Wir werden diesen Punkt wohl noch diskutieren können. Ich habe, wie Sie, vor einigen Minuten entdeckt, dass es nicht aus der Kommission aber aus dem Plenum einen Antrag gibt, diesen Punkt trotzdem bereits jetzt in diese Gesetzesänderung einzuführen. Es ist mehr eine institutionelle als eine materielle Frage. Eigentlich sind sich Staatsrat und Kommission einig, dass diese Änderung stattfinden könnte, die Frage ist mehr, wie und in welcher Form man es tut.

Damit habe ich geschlossen. Ich danke Ihnen für die Aufmerksamkeit und empfehle Ihnen, dem Vorschlag und Entwurf des Staatsrates zu folgen.

Müller Chantal (PS/SP, LA). In Vertretung meiner Kolleginnen Schnyder und Senti, welche in der Kommission Einsitz hatten, teile ich mit, dass die Sozialdemokratische Fraktion den vorgeschlagenen Gesetzesänderungen einstimmig zustimmt.

Wir sind froh, dass der Übersetzungsfehler in der deutschen Version von Artikel 45 bereinigt wurde und können dem klärenden Verweis in Artikel 47 auf das subsidiär anwendbare Subventionsgesetz sowie der neuen Zuständigkeitsregelung von Artikel 47a in Bezug auf die Höhe der Subventionen zustimmen.

In Bezug auf die Frist zur Auflösung der Wasserbauunternehmen wurde die Kommission orientiert, dass diese Auflösungen gemäss der vorgesehenen Regelung in Artikel 46 Abs. 3 zwar aus wichtigen Gründen aufgeschoben werden können, jedoch insgesamt gesehen bis Ende der Legislatur und somit etwa 2026 erfolgen sollen, was uns angemessen erscheint.

Esseiva Catherine (PLR/PVL/FDP/GLP, LA). Je déclare mon lien d'intérêts: j'ai participé notamment au comité de la motion populaire déposée par le PVL concernant la revitalisation des cours d'eau.

On parle effectivement du projet de loi modifiant la loi sur les eaux. Dans le premier article, il s'agit d'harmoniser la compétence d'octroi de subventions en matière de travaux d'aménagement des cours d'eau. Aujourd'hui, la compétence pour octroyer les subventions aux communes en matière d'aménagement des cours d'eau relève du Conseil d'Etat et est limitée à 500 000 frs par projet. Il en résulte que pour les montants de plus de 500 000 frs, le Grand Conseil est compétent pour l'octroi de subventions. Effectivement, lorsqu'on applique les règles générales de la loi sur les finances de l'Etat, le Conseil d'Etat est l'autorité compétente pour octroyer des subventions d'un montant supérieur à 500 000 frs. On a d'un côté la loi sur les finances et de l'autre, on a la compétence du Grand Conseil. Il en découle effectivement des problèmes d'interprétation. En conséquence, cette harmonisation de compétences doit s'effectuer en fonction de la loi sur les finances. Il s'agit donc de supprimer l'article 47 al. 4 pour justifier la pleine compétence du Conseil d'Etat.

Une deuxième modification est proposée au niveau de l'article 64 et réside dans le fait que l'aménagement et l'entretien des cours d'eau n'incombe plus aux entreprises d'endiguement et aux propriétaires riverains mais bien uniquement aux communes. Afin de donner formellement la compétence au Conseil d'Etat, une modification de l'article 64 est nécessaire, en dérogation à l'article 64 al. 3.

J'aimerais également noter, dans le cadre de ces modifications de la loi sur les eaux, l'article 47 al. 2. Cet article n'est aujourd'hui pas concerné par ces modifications. Il indique que les montants totaux des subventions octroyées pour l'aménagement des cours d'eau et des lacs ne peuvent dépasser 80 % des dépenses subventionnables. Par contre, le plan de stratégie cantonale biodiversité prévoit effectivement une mesure qui propose d'augmenter la part subventionnable de 80 à 90 % en ce qui concerne la modification de l'article 47. Sur ce point, M. le Commissaire du Gouvernement, pouvez-vous nous rappeler les délais relatifs à cette mesure, ainsi que la mise en vigueur? Toujours dans ce sens, au niveau de la modification de l'article 47, j'aimerais également noter que le PVL a déposé une motion populaire le 25 mai 2022 en demandant une

modification de ce même article 47 de la loi sur les eaux afin que les mesures de revitalisation de la protection contre les crues puissent être subventionnées à hauteur non pas de 90 %, mais de 95 % par la Confédération et le canton. Dans cette même idée, M. le Commissaire du Gouvernement, pouvez-vous nous donner une précision sur le délai du traitement de la motion populaire?

Sur ces considérations, nous avons aujourd'hui des modifications à traiter dans le cadre de ce projet de loi et nous aurons ultérieurement des mesures et une motion populaire à traiter. Le groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux se rallie à l'avis de la commission et accepte les modifications des différents articles énumérés dans ce projet de loi selon la proposition initiale du Conseil d'Etat.

Ghielmini Krayenbühl Paola (*VEA/GB, SC*). Je n'ai pas de lien d'intérêts avec cet objet sauf que j'ai fait partie de la commission qui a traité ce projet.

Notre groupe a pris connaissance du projet de loi modifiant la loi sur les eaux. Ce projet prévoit essentiellement deux modifications à la loi entrée en vigueur en 2011:

1. Les compétences d'octroi de subventions en matière des travaux d'aménagement des cours d'eau. Contrairement à la plupart des domaines subventionnables par l'Etat, la loi sur les eaux prévoit une disposition spéciale qui limite les compétences du Conseil d'Etat pour l'octroi des subventions d'aménagement des cours d'eaux à 500 000 frs. Au-delà de ce montant, le subventionnement doit faire l'objet d'un crédit d'engagement. Notre groupe est favorable à l'harmonisation des pratiques proposées par le Conseil d'Etat et espère que cette modification pourra régler tous les problèmes d'interprétation de la loi. Nous souhaitons que ce changement apporte une simplification et une accélération des aides aux communes pour les projets de revitalisation.
2. Les entreprises d'endiguement. La loi entrée en vigueur en 2011 prévoyait un délai de dix ans pour transformer ces entreprises en association de communes. Force est de constater que ce délai ne peut pas être tenu. Bien que notre groupe regrette le retard pris pour la mise en œuvre des dispositions prévues dans la loi, notamment l'organisation par bassin versant, nous ne pouvons que soutenir le prolongement de l'existence des entreprises d'endiguement afin d'éviter tout flou juridique et permettre ainsi la poursuite des travaux qui sont en cours. Nous demandons au Conseil d'Etat de tout faire pour que la période limitée prévue à l'article 64 al. 3a soit vraiment limitée à cette législature, comme annoncé en commission.

Notre groupe aurait aussi souhaité que la modification de loi prévoie d'ores et déjà une augmentation substantielle de la part de l'Etat de la subvention aux communes pour les projets de revitalisation, au moins comme prévu dans la Stratégie biodiversité. La limitation à 80 % laisse une part trop importante aux communes, qui hésitent à réviser les projets et limite aussi grandement l'engagement de l'Etat avec cette part de 80 %, qui englobe aussi la subvention de la Confédération.

En commission, il a été dit qu'il fallait attendre la fin de la consultation de la Stratégie biodiversité avant de modifier ce taux. La consultation est maintenant terminée et nous allons aussi soutenir l'amendement dont on parlera après, déposé par notre collègue Alexandre Berset, pour augmenter le taux de subvention afin de mieux soutenir les communes et ainsi accélérer les projets qui ont un impact positif sur la biodiversité.

C'est avec ces considérations que le groupe VERT·E·S et allié·e·s entre en matière sur ce projet de loi.

Beaud Catherine (*Le Centre/Die Mitte, GR*). Je déclare tout d'abord mes liens d'intérêts: je suis syndic de la commune de Riaz, qui est membre d'une entreprise d'endiguement encore en activité et ai fait partie de la commission chargée de l'examen de ce projet de loi.

Je précise ici que je m'exprime au nom du groupe Le Centre qui a étudié avec beaucoup d'attention le projet de loi modifiant la loi sur les eaux. Ce projet de loi comprend en fait deux modifications plutôt techniques. Une première modification propose d'aligner la compétence d'octroi des subventions à la loi sur les finances de l'Etat alors que la deuxième permet de prolonger l'existence des entreprises d'endiguement pour de justes motifs et pour une durée limitée, au maximum cinq ans, en attendant l'organisation des bassins versants au niveau cantonal.

A la lecture de ce projet de loi, la commission a regretté toutefois que celui-ci n'aille pas plus loin et n'intègre pas déjà à ce stade la proposition de l'augmentation de la part subventionnable de 80 à 90 % comme proposé par l'amendement reçu ce matin et auquel nous reviendrons plus tard. Cependant, après les explications très claires fournies par le commissaire du Gouvernement, la commission a décidé de laisser agir la Direction.

A titre personnel, j'estime aussi que la durée transitoire prévue de cinq ans s'avère assez ambitieuse. En effet, je partage ici la prise de position de l'ACF, qui souligne par expérience que les transitions doivent souvent s'armer de patience et tenir compte des réalités du terrain.

Malgré ces remarques et à l'instar des autres membres de la commission, le groupe Le Centre soutient les modifications de ce projet de loi tel que présenté dans sa version initiale et vous recommande d'en faire de même. Vous l'aurez compris, notre groupe refusera par conséquent l'amendement qui sera proposé plus tard.

Dumas Jacques (*UDC/SVP, GL*). Je suis syndic de la commune de Vuisternens-dt-Romont et j'étais membre de la commission qui a étudié ce projet de loi. Je n'ai pas d'intérêts particuliers et je n'ai pas de projet d'endiguement dans ma commune.

Tout ceci pour vous dire que je ne veux pas en rajouter à tout ce qui a été dit, mais je rejoins les avis qui ont été donnés. Au nom du groupe de l'Union démocratique du centre, je vous propose d'accepter ces propositions que sont le seuil des 500 000 frs et le prolongement de la durée des entreprises d'endiguement.

Gaillard Bertrand (*Le Centre/Die Mitte, GR*). J'interviens à titre personnel sur la demande de plusieurs communes et particuliers de notre district et canton. Ce n'est pas directement en lien avec les articles modifiés, mais en lien avec l'application.

L'application de la loi sur les endiguements et les cours d'eau dépend des cartes sur les dangers naturels qui viennent d'être remises à jour par l'Etat. Et à de nombreuses reprises, des distances aux cours d'eau doivent être mises en application par les communes. Malheureusement, cette carte est à l'heure actuelle mise à disposition des communes à mesure des demandes, certains mandataires estimant parfois même ne pas les avoir eues à disposition avant de préparer leurs projets. Je demande au commissaire du Gouvernement s'il n'y a pas moyen de rendre cette carte publique dans le cadre du Plan directeur cantonal, de manière à ce que les privés qui achètent des terrains, les gens voulant investir, préparer des travaux autour de leur maison, se rendent compte de ce à quoi ils doivent s'attendre. En effet, on ne peut pas, lors d'un permis de construire, sortir une carte qui passe une distance à ruisseau de 30 mètres à 220 mètres comme je l'ai vu sur une commune du district. Je pense que ce document doit être public et je demande à M. le Commissaire comment il va faire pour le rendre public prochainement.

Dupré Lucas (*UDC/SVP, GL*). Je remercie tous les groupes parlementaires pour leur soutien.

Je vais juste répondre à une petite question de la députée Esseiva. Le taux de subventionnement a été discuté et débattu en commission, non pas l'amendement que vous citez, mais sur le fond. Etant donné que le taux de subventionnement fait partie intégrante de la Stratégie biodiversité, la commission n'a pas jugé nécessaire de modifier la loi.

Stiert Jean-François, Directeur du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement. Plusieurs députés ont posé la question du délai, dont la députée Esseiva, la députée Ghielmini et la députée Beaud. Le Conseil d'Etat, comme déjà évoqué en commission, a renoncé à mettre un délai formel mais souhaite faire les choses relativement rapidement. Il a exprimé dans les cadres des travaux de commission sa volonté de boucler si possible le passage du statut juridique actuel au statut juridique nouveau d'ici la fin de la législature. Nous partons du fait qu'en suivant les principaux projets en cours, cela devrait être possible pratiquement partout. Il y a certainement des projets où le passage d'une forme juridique à l'autre peut même se faire plus rapidement. L'idée n'est pas de donner un délai d'ordre qui est le même pour tout le monde, parce que les circonstances sont très différentes d'une entreprise à l'autre, mais de mettre suffisamment de pression pour que le passage se fasse. Si une n'a pas réussi à la fin de la législature pour des raisons explicables, parce que les communes nous expliquent qu'elles ont fait le travail comme l'a expliqué la députée Beaud, on ne peut pas exclure qu'il y a beaucoup de bonne volonté que tout se fasse mais que, ma foi, il y a des conditions externes qui rendent les choses plus difficiles et qu'il faudra peut-être une demi-année de plus ou une année de plus. C'est la flexibilité que donne la disposition légale.

La volonté du Conseil d'Etat est bien de boucler les choses, pour une histoire de cohérence du droit, de clarification. Si on a trop longtemps différentes formes juridiques qui subsistent – notamment en terme d'opposition, de recours, si on ouvre des procédures –, cela complique juridiquement les choses et ce n'est pas indispensable par rapport à la volonté du Conseil d'Etat, comme de la plupart des députés qui se sont exprimés, pour pouvoir avancer avec ces entreprises de manière relativement rapide. Des éléments climatiques qui nous entourent montrent que ce ne sont pas des travaux qu'il faut ralentir dans la mesure du possible. L'urgence va certainement venir plus rapidement qu'on le pense. On a aussi posé des questions sur les types de crues qui déterminent aujourd'hui les cours d'eau. Ce qu'on considérait comme des crues centenaires il y a dix ou vingt ans ne sont plus les mêmes crues centenaires aujourd'hui. La nature le montre et il suffit de faire des photos dans certaines communes particulièrement concernées. Vous aurez l'occasion de le voir d'ailleurs d'ici la prochaine session, quand vous traiterez du projet de la Bibera dans le district du Lac, où on avait des définitions de crues centenaires il n'y a pas si longtemps que cela. Le temps a changé, le climat a changé et des choses qui arrivaient une fois par cent ans il y a vingt ans arrivent désormais une fois tous les deux ou trois ans. Ce qui signifie que les choses changent. On doit les adapter. Le SEn adapte régulièrement ses cartes de dangers – et cela permettra de faire le lien après avec la question du député Gaillard – mais aussi ses scénarios aux évolutions des chiffres, en sachant qu'on est pas vraiment dans une science très précise.

Quelqu'un a posé la question récemment de comment on fait le calcul pour les crues tricentenaires. Je ne veux pas vous faire tout l'exposé parce que cela ferait une thèse, mais il faut s'imaginer qu'on est aujourd'hui en 2022. Pour déterminer une

crue tricentenaire, il faut faire des hypothèses de départ pour savoir combien de débit d'eau il y aura en l'année 2322. Il y a des scientifiques qui font des prévisions, mais ce ne sont pas des choses qu'on peut discuter sérieusement ici à ce niveau-là. C'est seulement pour montrer que les choses bougent et bougent rapidement. Cela demande une certaine agilité de la part des services. Cela se fait en coordination entre la Confédération, tous les cantons et les communes concernées.

La question du taux a été posée par plusieurs personnes et la question de la réponse à la motion populaire – pour ce qui concerne la part de 90 à 95 % – par la députée Esseiva. J'ai donné quelques mots dans mon propos d'introduction sur les raisons – des raisons institutionnelles et non pas de fond – pour lesquelles le Conseil d'Etat préfère modifier le taux de 80 à 90 % dans le cadre de la Stratégie biodiversité, dans la mesure où il a lui-même lancé la procédure de consultation sur cette stratégie qui prévoit une modification de LCEaux de 80 à 90 %. Ce projet est en cours. Matériellement il n'y a pas de divergences. La seule divergence qui subsiste est celle entre le Conseil d'Etat et sa proposition de 90 % et celle de la motion populaire de 95%. Sur le fond, le traitement de la motion populaire est en cours. Il a été confié à la DIME, qui attend évidemment aussi les décisions que vous prendrez aujourd'hui pour donner la réponse dans la mesure où le Conseil d'Etat doit se prononcer sur une proposition à 95 % alors qu'on a aujourd'hui une proposition à 80 % et que dans la Stratégie biodiversité il y a en a une à 90 %. Evidemment que la réponse à la motion populaire dépendra de la décision que vous allez prendre ici et qu'on ne va pas la sortir avant d'avoir entendu une première fois au moins le Grand Conseil sur ce sujet. Sinon, matériellement, les choses sont prêtes. Voilà les quelques éléments sur ce point-là.

En ce qui concerne la question du député Gaillard sur la carte des dangers, je pense qu'il y a une confusion. La carte, ou les cartes des dangers, sont toutes sur le portail cartographique où vous trouvez absolument tout, sauf les dernières mises à jour. Comme je viens de l'évoquer, les cartes des dangers font l'objet de réactualisations, dont les dernières sont en cours et n'y figurent pas. Je pars du fait que si j'interprète les propos que vous avez tenus, votre remarque pourrait éventuellement se rapporter à autre chose, c'est-à-dire à la carte des espaces réservés des eaux (ERE), sur lesquels j'ai des questions. Je voulais quand même clarifier les choses. Je vois que dans votre réponse non verbale c'est bien de cela dont il s'agit. On sort donc de la carte des dangers qui est publique et que tout le monde peut obtenir. Si vous êtes sur une commune qui fait l'objet d'une réactualisation des dangers, par exemple après une revitalisation – on fait des travaux sur une rivière et on modifie le cours d'eau pour des raisons de protection contre les crues et de revitalisation – la carte des dangers autour de ce tronçon va changer et sera adaptée. Cela peut signifier que vous avez des parcelles dans une zone touchée par une carte des dangers qui fait l'objet d'une mesure de revitalisation et de lutte contre les effets des crues. A ce moment-là, vous pouvez avoir une parcelle qui devient constructible alors qu'elle ne l'était pas ou une parcelle qui change en termes de travaux agricoles. Ceci, c'est pour les cours d'eau.

Pour les espaces réservés des eaux, c'est une autre paire de manches. La Confédération a demandé à tous les cantons de travailler sur les limites de l'espace réservé des eaux sur les petits, moyens et grands cours d'eau. Les espaces ont été calculés dans tous les cantons selon les mêmes méthodes de la Confédération. Je sais qu'il y a beaucoup de rumeurs qui circulent à ce sujet. Nous avons eu hier la deuxième séance d'échanges de vues entre le Directeur qui vous parle et le Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts, qui est directement concerné car cela touche assez profondément à la manière de traiter les terrains agricoles dans l'espace réservé des eaux ou non. Nous avons toute une série de communes qui ont déjà délimité l'espace réservé des eaux dans le canton de Fribourg. C'est relativement long, mais comme vous avez posé la question, je peux vous donner quelques éléments de réponse.

Une partie des communes ont des espaces réservés délimités dans leur PAL qui vont plus loin que le nouvel espace réservé. On va avoir des communes qui pourront réduire leur espace réservé des eaux parce que la définition ancienne, dans l'ancien droit, n'est pas tout à fait la même qu'aujourd'hui. Elle va plus loin en terme de surface mais moins loin en termes d'obligations. Ces communes-là, si j'étais syndic, je m'arrangerais pour changer le plus rapidement possible mes ERE, à moins d'être très écologiste. Ce sont des pondérations d'intérêts qui seront faites commune par commune, en fonction des rapports de force, de la mesure des intérêts dans chacune des communes. Toutes les communes qui aujourd'hui demandent de disposer des espaces réservés des eaux pour leur territoire les obtiennent de la part du SEn. Nous avons des délimitations qui ont été faites selon des méthodes de la Confédération, elles ont été validées formellement par l'Office fédéral de l'environnement, c'est-à-dire qu'elles sont techniquement valables. Elles peuvent faire l'objet de discussions techniques commune par commune. Il y a des endroits où on peut estimer qu'une analyse qui a été faite sur un cours d'eau, par exemple sur l'historique d'un bout de cours d'eau, peut être contestée. Il y a quatre ou cinq méthodes différentes pour dire de quoi avait l'air un cours d'eau. Si on prend la Sarine juste avant l'embouchure du lac de la Gruyère, pour parler d'un exemple qui préoccupe passablement de monde, la manière de définir le cours d'eau naturel est ouverte. La plupart des cantons choisissent la même méthode pour le faire pour les moyens et les petits cours d'eau, avec des facteurs forfaitaires. Pour les grands cours d'eau, cela peut varier de facteurs 1,5 ou 2 à des facteurs 6 ou 7 pour certaines grandes rivières alémaniques dans d'autres cantons qui ont déjà fait les travaux. Ce sont des choses qui feront encore l'objet de discussions avec les communes et les régions concernées. On les met

à disposition dans un premier temps de celles et ceux qui le souhaitent. On va, d'ici fin novembre au plus tard, les publier de manière systématique. Il y a toute une série de communes que ça va arranger et d'autres que ça n'arrangera pas. Cela dépend de la situation commune par commune et du travail qu'ont déjà fait les communes préalablement. Encore une fois, je pars du fait que tous les syndicats qui auront une réduction des ERE enverront une lettre de remerciements et tous ceux qui auront le contraire enverront une lettre de protestation. La publication générale se fera en gros fin novembre. Peut-être que ce sera début décembre ou un petit peu avant. On est en train de préparer la communication. On fait les dernières analyses sur certains tronçons, où on part du fait qu'il y a peut-être eu des questions au niveau technique qui nous ont déjà été posées. On doit peut-être revoir certaines choses. Une chose est extrêmement importante: une fois que c'est publié, c'est certes une donnée qui a été validée par la Confédération, mais il y a deux choses qui sont ouvertes et il y a deux grosses marges de manœuvre:

1. Si une commune ou une région estime que les mètres calculés sont faux, on peut à ce moment faire des corrections. J'aurai certainement des séances avec certains d'entre vous pour dire qu'historiquement, elle était là ou quelqu'un va me dire que ce qui va dans la rivière était un tuyau d'amélioration foncière et non une rivière. Ce sont des discussions que nous avons de temps en temps sur des petits volumes. Il faut après se mettre autour d'une table et régler les choses. Quand on ne s'entend pas, c'est un tribunal qui décide à la fin. Ce sont des processus relativement courants. Même chose pour les grands cours d'eau avec les mêmes méthodes. On a entamé certaines discussions pour certains cours d'eau il y a déjà un certain temps, d'autres sont en train de venir.
2. Dans les espaces réservés des eaux, aujourd'hui, pour ce qui est constructible ou non, on a des règles relativement claires. Tout ce qui est dedans a des droits acquis: ce n'est pas parce que quelques choses est construit qu'on ne peut plus rien faire. En Veveyse par exemple, on a un espace réservé le long de la Veveyse dans Châtel-St-Denis. Il est entièrement construit. On aura donc bien des lignes dans un PAL et cela n'a aucun effet pratique immédiat sur la commune de Châtel-St-Denis. Les choses changent de cas en cas ensuite. Pour l'agriculture, nous sommes en discussion, c'est pourquoi nous avons des séances avec le collègue de la DIAF et la section SAgri de Grangeneuve, pour voir ce qui est possible et ce qui ne l'est pas. Il y a là aussi une certaine marge de manœuvre. Ce n'est pas parce qu'on est dans l'espace réservé des eaux qu'on peut dire dès le début qu'on a le droit ou pas le droit de faire certaines choses. Ce sont des choses qui sont jusqu'à un certain point modulables, aussi parce que la plupart des cantons sont en train de faire le travail en même temps. On a un échange qui se fait avec la Confédération et l'ensemble des cantons pour établir sur le terrain des règles d'application de cet espace réservé des eaux. On est encore *learning by doing* comme on dirait en bon français moderne.

J'appelle le député Gaillard ou d'autres qui seraient concernés, s'ils veulent les données tout de suite, à nous écrire et ils les obtiendront. Des communes l'ont déjà fait et les ont reçues. Il y a des associations environnementales cantonales qui ont demandé aussi de disposer de tous les espaces et de toutes les limites. Nous publierons ces choses-là ensemble d'ici quelques semaines. Les communes ou les associations qui souhaitent des échanges auront ensuite l'occasion de le faire. On n'est pas dans une science parfaite, toute faite et déjà établie.

Désolé de l'excursion un peu longue, mais comme le député Gaillard a mis le doigt sur quelque chose qui préoccupe passablement de monde, cela donne peut-être quelques éléments de réponse à celles et ceux que le sujet préoccupe.

> L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Première lecture

I. Acte principal : loi sur les eaux (LCEaux)

Art. 45 al. 3 (inchangé) [DE: (modifié)]

Dupré Lucas (UDC/SVP, GL). Il s'agit d'une correction de la version alémanique.

> Adopté.

Esseiva Catherine (PLR/PVL/FDP/GLP, LA). Simplement, pour ceux qui n'auraient pas entendu, je répète que le groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux, par rapport aux deux modifications précédentes, se rallie à la commission, aux positions du Conseil d'Etat et refuse l'amendement.

Art. 47 al. 3a (nouveau), al. 4 (abrogé)

Dupré Lucas (UDC/SVP, GL). Il s'agit d'un article permettant de correspondre aux dispositions de la loi sur les subventions.

Stiert Jean-François, Directeur du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement. Sur l'article précédent, pour l'anecdote et pour les gens qui aiment les méthodes de traduction, lisez l'ancienne version allemande qui montre que les capacités de traduction à l'époque, quand on faisait des lois en français et qu'on les traduisait à la dernière seconde en allemand, donnaient des choses bizarres qui n'ont heureusement jamais dû être appliquées car cela n'aurait pas fonctionné.

> Adopté.

Art. 47 al. 2

Président du Grand Conseil. Un amendement est déposé à l'article 47 al. 2 par M. Alexandre Berset.

Berset Alexandre (*VEA/GB, SC*). La nouvelle proposition à l'article 47 al. 2: "En dérogation à l'article 23 al. 1 de la loi du 17 novembre 1999 sur les subventions, le montant des subventions octroyées par des collectivités publiques pour un objet donné peut atteindre 90 % des dépenses subventionnables."

Je n'ai pas de lien d'intérêts avec cet objet.

L'amendement prévoit tout simplement de réhausser la limite de subventionnement à 90 % contre 80 % dans le projet actuel. Les projets de revitalisation des cours d'eau sont rarement combattus car ils présentent beaucoup d'avantages et répondent à beaucoup d'enjeux actuels. Un cours d'eau plus proche de l'état naturel, faut-il le rappeler, permet de préserver et de favoriser la biodiversité, de limiter les effets des changements climatiques, de réduire les risques d'inondation, de protéger des zones agricoles contre les crues, de créer des espaces de loisirs et de détente de grande qualité pour nos citoyennes et citoyens, ou encore d'apporter une grande plus-value paysagère. Il est vrai que l'idée de réhausser la limite de subventionnement est présente dans plusieurs projets en cours, cela a déjà été évoqué, notamment la Stratégie biodiversité cantonale. Apparemment, ce n'est pas quelque chose qui est fortement combattu. Ce qu'on craint un peu avec cette Stratégie biodiversité, c'est le délai. On a l'impression que la mise en œuvre de cela n'arriverait pas avant 2025. Or, on a aujourd'hui l'occasion d'aller un peu plus vite et c'est ce que je vous propose de faire en suivant cet amendement.

Ensuite, et cela a aussi déjà été évoqué, il y a la motion populaire *Revitalisation des cours d'eau et protection contre les inondations - avancer maintenant*, qui propose quant à elle de réhausser la limite de subventionnement à 95 %. Cette idée, quand elle sera présentée au Grand Conseil, notre groupe va la soutenir. Par contre, on peut déjà aller plus loin également aujourd'hui. Encore une fois, on craint un petit peu une certaine lenteur. On peut décider aujourd'hui de réhausser la limite de la subvention à 90 %. Je vous propose de le faire. Je suis convaincu que cela va accélérer les choses, que cela va permettre l'initiation de beaucoup de nouveaux projets.

Je rappelle encore que l'Etat a pour objectif de revitaliser en moyenne de deux à trois kilomètres de tronçons de cours d'eau par année sur huitante ans. Actuellement, on est à 1,3 kilomètre par année. Force est de constater qu'on n'atteint pas encore nos objectifs. Je vous propose qu'on aide à aller un peu plus vite avec ces belles réalisations qui sont profitables à toutes et tous, à la société mais également à l'environnement et à ses habitants.

Pour toutes ces raisons, je vous invite à accepter l'amendement proposé.

Müller Chantal (*PS/SP, LA*). Die Sozialdemokratische Fraktion kann dem Vorschlag, den von der öffentlichen Hand gewährten Prozentsatz des subventionsfähigen Anteils für die Gewässerrevitalisierung schon zum jetzigen Zeitpunkt von 80 auf 90 Prozent zu erhöhen, zustimmen. Damit wird eine Zeiteinsparung, wie schon erwähnt, hoffentlich möglich und die Umsetzung der Biodiversitätsstrategie, welche erst gerade in Vernehmlassung war, schneller ermöglicht.

Brodard Claude (*PLR/PVL/FDP/GLP, SC*). Je n'ai aucun lien d'intérêts, si ce n'est que je suis président de la Commission des finances et de gestion.

J'ai quelques problèmes avec cet amendement. J'ai lu attentivement le message et la proposition du Conseil d'Etat me convient très bien puisque celui-ci a décidé d'intégrer la problématique du taux de subventionnement à la Stratégie biodiversité. Il y a aussi une motion qui est en route. Je trouve que c'est une réflexion intelligente du Conseil d'Etat puisque cela permettra aussi de chiffrer les conséquences d'un tel amendement. Je vous entends M. le Député. Mais vous ne chiffrez pas, vous ne dites pas comment vous allez financer une telle mesure.

Il y a trois semaines, le Conseil d'Etat nous présentait le budget. Tous les groupes de ce Grand Conseil l'ont jugé terriblement difficile puisqu'on l'équilibre par des prélèvements sur des réserves ou d'autres artifices. On sait qu'à moyen et long termes, ce sera compliqué d'équilibrer notre budget. Et que fait-on durant cette session? On vote une augmentation des subventions du Programmes Bâtiments alors que ni les propriétaires ni les entreprises ne le réclament. On offre la gratuité pour la presse, une nouvelle prestation pour les jeunes, que les jeunes eux-mêmes ne réclament pas – il s'agit donc d'une subvention à la presse, dont acte. Je crois que nous ne sommes plus cohérents avec nous-même, avec ce qu'on dit par rapport au budget, aux défis. Je parle des défis par exemple de l'HFR, de la santé, de la prévoyance sociale.

Je m'excuse, mais je crois que l'on doit refuser cet amendement. Nous devons attendre la Stratégie cantonale sur la biodiversité et on doit chiffrer les défis futurs en la matière.

Berset Alexandre (*VEA/GB, SC*). C'est simplement pour répondre à M. le Député Claude Brodard sur comment financer ces revitalisation de cours d'eau.

Je rappelle qu'à gauche, nous prévoyons rarement des baisses fiscales. Cela pourrait aider d'arrêter de proposer des solutions qui vont dans ce sens-là. Ensuite, je le rappelle, les revitalisations de cours d'eau nous épargnent des coûts très importants liés principalement aux risques d'inondation et des dangers naturels. Cela nous permet aussi de promouvoir la biodiversité, ce qui est en effet rarement pris en compte dans l'économie. Il faudra peut-être commencer à le faire.

Pour ces raisons, je ne vois pas ces arguments comme étant suffisants pour rejeter cet amendement.

Dupré Lucas (UDC/SVP, GL). La commission n'a pas traité cet amendement. Elle a eu l'occasion de débattre sur le fond et les subventions de 90 % sont incluses dans cette Stratégie biodiversité, comme rappelé par différents intervenants.

En conclusion, je vous recommande de refuser l'amendement et de suivre le projet de la commission, soit celui du Conseil d'Etat.

Steiert Jean-François, Directeur du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement. Je me suis déjà assez largement exprimé dans le cadre de l'entrée en matière sur l'objet. Je rajoute quelques éléments complémentaires suite aux discussions qui ont eu lieu et aux éléments complémentaires amenés par le député qui a présenté l'amendement.

Matériellement, comme déjà évoqué, il n'y a pas de désaccord de la part du Conseil d'Etat. Le Conseil d'Etat a envoyé précisément ces propositions en consultation dans le cadre de la procédure biodiversité. Institutionnellement, c'est toujours un petit peu délicat, si vous envoyez une modification de loi en procédure de consultation, de sortir – alors que la procédure de consultation n'est pas terminée, que l'évaluation est en cours, que personne n'a pu se prononcer pour le moment sur cette procédure de consultation et qu'il n'y a pas eu la détermination ni du Conseil d'Etat ni du Grand Conseil sur les suites à donner à la procédure de consultation – un petit élément certes, pratiquement pas contesté, mais de le sortir et de le mettre dans un train plus rapide que les autres. Ce sont des choses qui ne sont pas très usuelles en termes de législation et en termes de respect des processus démocratiques. Evidemment, lorsqu'on estime qu'il y a une urgence, on peut le faire. Je le cite parce que le Parlement fédéral fait à peu près le contraire de ce que je viens de dire actuellement sur toute une série de mesures. Je vois que les personnes qui suivent ça attentivement hochent la tête. Il est vrai que dans le domaine de la politique énergétique, actuellement, on a des wagons législatifs qui sont définis et qui sont placés sur trois ou quatre trains à la fois, ce qui est effectivement un peu original et rend les choses peu lisibles.

La question qui doit se poser est celle de l'urgence ou non. Le Conseil d'Etat a estimé que, comme il vient avec la Stratégie biodiversité rapidement, c'est-à-dire en février ou mars 2023, on aura à ce moment-là l'occasion de se prononcer sur la suite. Si une volonté est là d'aller rapidement, on pourra vous présenter rapidement une nouvelle révision partielle de la LCEaux qui traitera exclusivement de ce point-là. Cela vous permettra de discuter du 80 % ou 90 %, et en même temps, sans doute, sur la motion populaire, ce qui signifiera que la question des 95 % proposés par la motion populaire fera l'objet d'une discussion en même temps. A ce moment-là, vous aurez une discussion de principe, oui ou non, et ensuite une discussion sur 90 %, 95 % ou maintenir 80 %. Cela donnera quelque chose de cohérent. Ce sera votre choix. Ce sont plus des motifs institutionnels que des motifs de fond.

Sur le fond, je n'ai pas grand-chose à dire dans la mesure où ce que dit le député Berset correspond à peu près à ce qu'a écrit le Conseil d'Etat dans le message biodiversité.

Sur les quelques éléments factuels qui ont été évoqués, le député Berset a estimé qu'il y a 1,3 kilomètre par année qui est fait. C'est vrai que si on va suffisamment loin dans le temps, dans la statistique, l'objectif du Conseil d'Etat était de 3 kilomètres par année et le bilan de la dernière législature se situe à 2,1 km par année, c'est-à-dire qu'on a augmenté d'environ 60 % les réalisations entre la législature 2017-2021 par rapport à la législature précédente. On est plutôt en bonne voie. Cela ne suffit pas et c'est la raison pour laquelle le Conseil d'Etat demande, dans le cadre de la Stratégie biodiversité, d'aller plus loin. Les raisons sont principalement – et là-dessus le député Berset n'a pas tort – que beaucoup de communes arrivent à faire un effort de 10 % alors qu'un effort de 20 % devient parfois rédhibitoire dans les travaux qu'elles doivent faire. On a des projets qui peinent à se réaliser à cause de ce seuil. C'est la raison pour laquelle le Conseil d'Etat a demandé de changer les choses. Cela permettra sans doute d'accélérer.

Cela me permet de répondre aussi au député Brodard, président de la Commission des finances et de gestion. L'évaluation des coûts, en l'état, je ne peux pas vous en donner une. Elle n'est pas possible pour deux raisons. Si on a un projet comme la Bibera que vous allez traiter en novembre, on paie 500 000 frs, 25 % du financement plafonné à 80 %. Si je fais l'extrapolation, c'est une simple règle de trois: diviser par 5 fois 7 pour monter à 90 %, ce qui fait 700 000 frs au lieu de 500 000 frs pour le projet de la Bibera. La règle de trois varie si vous avez un projet où la Confédération met 80 % et le canton 0 % en raison du plafond à 80 %. Ce ne sera pas une augmentation de quelques pourcents, mais une augmentation en pourcent d'un nombre infini, et en francs d'un montant qui correspondra à dix points du coût de l'opération. La somme n'est pas faisable actuellement parce qu'on n'a pas de bilan. Elle n'est surtout pas faisable pour une autre raison qui est qu'on n'a pas d'hypothèse de travail. Si d'aventure on passe de 80 à 90 %, quels seront les projets qui n'auraient pas été déclenchés à 80 % et qui seront déclenchés

à 90 %? Si l'hypothèse de travail est juste, il y en aura. Evidemment que cela augmente ensuite le coût supplémentaire. Je ne peux pas vous donner de réponse sérieuse à cette question.

Je vous invite donc à suivre la position du Conseil d'Etat.

> Au vote, la proposition du député Berset, opposée à la proposition initiale du Conseil d'Etat (texte en vigueur), est refusée par 61 voix contre 35. Il y a 1 abstention.

Ont voté en faveur de la proposition du député Berset:

Tritten Sophie (SC,VEA / GB), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VEA / GB), Vial Pierre (VE,PS / SP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS / SP), Grossrieder Simone Laura (SE,VEA / GB), Pasquier Nicolas (GR,VEA / GB), Kubski Grégoire (GR,PS / SP), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VEA / GB), Berset Alexandre (SC,VEA / GB), Galley Liliane (FV,VEA / GB), Aebischer Eliane (SE,PS / SP), Schmid Ralph Alexander (LA,VEA / GB), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLB), Clément Bruno (GR,VEA / GB), Müller Chantal (LA,PS / SP), Savoy Françoise (SC,PS / SP), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA / GB), Bapst Bernard (GR,UDC / SVP), Ingold François (FV,VEA / GB), Berset Solange (SC,PS / SP), Marmier Bruno (SC,VEA / GB), Moussa Elias (FV,PS / SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS / SP), Levrat Marie (GR,PS / SP), Rey Benoît (FV,VEA / GB), Emonet Gaétan (VE,PS / SP), Rey Alizée (SC,PS / SP), Raetzo Tina (BR,VEA / GB), Hauswirth Urs (SE,PS / SP), Stöckli Markus (SE,VEA / GB), Raetzo Carole (BR,VEA / GB), Bonny David (SC,PS / SP), Berset Christel (FV,PS / SP), Steiert Thierry (FV,PS / SP), Vuilleumier Julien (FV,VEA / GB). *Total: 35.*

Ont voté contre:

Gaillard Bertrand (GR,Le Centre / Die Mitte), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre / Die Mitte), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Fahrni Marc (VE,UDC / SVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC / SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC / SVP), Gobet Nadine (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Mesot Roland (VE,UDC / SVP), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC / SVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC / SVP), Dupré Lucas (GL,UDC / SVP), Fattebert David (GL,Le Centre / Die Mitte), Boschung Bruno (SE,Le Centre / Die Mitte), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre / Die Mitte), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Julmy Markus (SE,Le Centre / Die Mitte), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Baschung Carole (LA,Le Centre / Die Mitte), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLB), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLB), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Defferrard Francine (SC,Le Centre / Die Mitte), Dafflon Hubert (SC,Le Centre / Die Mitte), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre / Die Mitte), Thévoz Ivan (BR,UDC / SVP), Bündel Daniel (SE,Le Centre / Die Mitte), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLB), Schneuwly Achim (SE,UDC / SVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLB), Brügger Adrian (SE,UDC / SVP), Kolly Gabriel (GR,UDC / SVP), Pauchard Marc (VE,Le Centre / Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre / Die Mitte), Thalman-Bolz Katharina (LA,UDC / SVP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Zamofing Dominique (SC,Le Centre / Die Mitte), Peiry Stéphane (FV,UDC / SVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLB), Morel Bertrand (SC,Le Centre / Die Mitte), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre / Die Mitte), Lepori Sandra (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Sudan Stéphane (GR,Le Centre / Die Mitte), Beaud Catherine (GR,Le Centre / Die Mitte), Dumas Jacques (GL,UDC / SVP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Barras Eric (GR,UDC / SVP), Repond Brice (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre / Die Mitte), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Schwander Susanne (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre / Die Mitte), Riedo Bruno (SE,UDC / SVP), Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Clément Christian (SC,Le Centre / Die Mitte), Morand Jacques (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Dorthe Sébastien (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre / Die Mitte). *Total: 61.*

S'est abstenue:

Aebischer Susanne (LA,Le Centre / Die Mitte). *Total: 1.*

Art. 47a (nouveau)

Dupré Lucas (UDC/SVP, GL). Dans cet article, nous traitons une nouvelle fois le principe de correspondre à la loi sur les subventions. Il permet de simplifier les démarches et d'accélérer la rapidité d'octroi.

> Adopté.

Art. 64 al. 3a (nouveau)

> Adopté.

II.

> Adopté.

III.

> Adopté.

IV. Clauses finales

> Adopté.

Titre et préambule

> Adopté.

> La première lecture est ainsi terminée. Comme il n'y a pas d'opposition, il est passé directement à la deuxième lecture.

Deuxième lecture

I. Acte principal : loi sur les eaux (LCEaux)

> Confirmation du résultat de la première lecture.

II.

> Confirmation du résultat de la première lecture.

III.

> Confirmation du résultat de la première lecture.

IV. Clauses finales

> Confirmation du résultat de la première lecture.

Titre et préambule

> Confirmation du résultat de la première lecture.

> La deuxième lecture est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote final

> Au vote final, ce projet de loi est adopté dans son ensemble, sans modification, par 94 voix contre 0. Il n'y a pas d'abstention.

Ont voté oui:

Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre / Die Mitte), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre / Die Mitte), Tritten Sophie (SC,VEA / GB), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VEA / GB), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre / Die Mitte), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Vial Pierre (VE,PS / SP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS / SP), Grossrieder Simone Laura (SE,VEA / GB), Fahrni Marc (VE,UDC / SVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC / SVP), Pasquier Nicolas (GR,VEA / GB), Gobet Nadine (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Kubski Grégoire (GR,PS / SP), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Mesot Roland (VE,UDC / SVP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VEA / GB), Berset Alexandre (SC,VEA / GB), Galley Liliane (FV,VEA / GB), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC / SVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC / SVP), Dupré Lucas (GL,UDC / SVP), Fattebert David (GL,Le Centre / Die Mitte), Boschung Bruno (SE,Le Centre / Die Mitte), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre / Die Mitte), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Julmy Markus (SE,Le Centre / Die Mitte), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Baschung Carole (LA,Le Centre / Die Mitte), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLB), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLB), Aebischer Eliane (SE,PS / SP), Schmid Ralph Alexander (LA,VEA / GB), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLB), Defferrard Francine (SC,Le Centre / Die Mitte), Clément Bruno (GR,VEA / GB), Dafflon Hubert (SC,Le Centre / Die Mitte), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre / Die Mitte), Müller Chantal (LA,PS / SP), Thévoz Ivan (BR,UDC / SVP), Bürdel Daniel (SE,Le Centre / Die Mitte), Savoy Françoise (SC,PS / SP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLB), Schneuwly Achim (SE,UDC / SVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLB), Brügger Adrian (SE,UDC / SVP), Kolly Gabriel (GR,UDC / SVP), Aebischer Susanne (LA,Le Centre / Die Mitte), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA / GB), Bapst Bernard (GR,UDC / SVP), Ingold François (FV,VEA / GB), Pauchard Marc (VE,Le Centre / Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre / Die Mitte), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Zamofing Dominique (SC,Le Centre / Die Mitte), Peiry Stéphane

(FV,UDC / SVP), Berset Solange (SC,PS / SP), Marmier Bruno (SC,VEA / GB), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLB), Morel Bertrand (SC,Le Centre / Die Mitte), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre / Die Mitte), Lepori Sandra (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Sudan Stéphane (GR,Le Centre / Die Mitte), Moussa Elias (FV,PS / SP), Beaud Catherine (GR,Le Centre / Die Mitte), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS / SP), Levrat Marie (GR,PS / SP), Rey Benoît (FV,VEA / GB), Emonet Gaétan (VE,PS / SP), Dumas Jacques (GL,UDC / SVP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Rey Alizée (SC,PS / SP), Barras Eric (GR,UDC / SVP), Raetzo Tina (BR,VEA / GB), Hauswirth Urs (SE,PS / SP), Stöckli Markus (SE,VEA / GB), Repond Brice (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre / Die Mitte), Raetzo Carole (BR,VEA / GB), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Schwander Susanne (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Bonny David (SC,PS / SP), Berset Christel (FV,PS / SP), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre / Die Mitte), Riedo Bruno (SE,UDC / SVP), Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Clément Christian (SC,Le Centre / Die Mitte), Morand Jacques (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Steiert Thierry (FV,PS / SP), Dorthe Sébastien (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Vuilleumier Julien (FV,VEA / GB). *Total: 94.*

Motion 2022-GC-66

Modification de la LATeC : contribution de remplacement des jardins potagers

Auteur-s:	Morand Jacques (PLR/PVL/FDP/GLP, GR) Pasquier Nicolas (VEA/GB, GR)
Représentant-e du gouvernement:	Steiert Jean-François, Directeur du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement
Dépôt:	25.03.2022 (BGC mai 2022, p. 1600)
Développement:	25.03.2022 (BGC mai 2022, p. 1600)
Réponse du Conseil d'Etat:	30.08.2022 (BGC octobre 2022, p. 2972)

Prise en considération

Pasquier Nicolas (VEA/GB, GR). Mon lien d'intérêts avec l'objet: je suis conseiller communal de la ville de Bulle.

Rarement, chers collègues, nous discutons de jardins potagers dans notre assemblée. Pourtant, cette activité est très prisée des Fribourgeois et Fribourgeoises. Mais toutes les personnes qui souhaitent l'exercer n'ont malheureusement pas la possibilité de le faire, faute de place ou d'aménagements appropriés autour des habitations collectives. Ainsi, à Bulle, il n'y a plus de zones villas disponibles en zones constructibles comme ailleurs dans le canton et les habitations collectives remplacent petit à petit les habitations individuelles. Si la commune a bien des jardins familiaux à disposition, la liste d'attente est longue et la ville ne dispose plus de terrains libres en zone d'intérêt général pour répondre à cette demande. "Il faut cultiver son jardin", disait Candide dans le conte de Voltaire. Cette phrase a suscité de nombreuses interprétations. L'une d'entre elles indiquait qu'il vaut mieux s'attacher à résoudre les problèmes que l'on peut résoudre, justement facilement, plutôt que les problèmes métaphysiques. Et justement, la ville de Bulle s'est attelée et a trouvé une solution pragmatique en mentionnant en 2018, dans son règlement communal d'urbanisme, que tout bâtiment d'habitation collectif qui n'est pas situé en zone centre ou en zone d'ancienne ville doit disposer de jardins potagers à raison de 5 m² par logement. Le même RCU mentionne aussi à l'article suivant que si le propriétaire ne peut pas réaliser ces jardins potagers, il doit s'acquitter d'une contribution de remplacement. Cette disposition permettrait ainsi à la ville d'encaisser une modeste taxe de remplacement dans les situations où un propriétaire ne pourrait pas réaliser ces jardins. Cette taxe serait encaissée à la délivrance du permis de construire. Nous estimons qu'il est juste d'encaisser cette taxe par souci d'équité par rapport au propriétaire dont les projets satisfont pleinement le règlement communal d'urbanisme.

Le principe d'une taxe causale de remplacement existe déjà dans la législation cantonale, mais la LATeC reconnaît qu'une telle taxe peut être prélevée uniquement pour les places de stationnement et les places de détente ou les aires de jeux. La suite de l'histoire vous la connaissez puisque nous discutons aujourd'hui de cette motion par laquelle nous proposons d'ajouter, dans la LATeC, la possibilité pour une commune de prélever une taxe de compensation pour les jardins potagers. Ainsi le but de la motion déposée avec mon collègue député Morand et cosignée par 23 autres députés de tous bords politiques n'est pas de créer une nouvelle taxe, mais bien d'inciter les propriétaires à réaliser ces jardins potagers. Il est reconnu que l'aménagement de jardins potagers apporte une plus-value réelle aux habitations collectives et contribue positivement aussi à la densification. Je vous invite bien sûr à accepter cette motion.

Glasson Benoît (PLR/PVL/FDP/GLP, GR). Mes liens d'intérêts: je suis propriétaire immobilier.

Introduire une contribution de remplacement des jardins potagers dans la LATeC en comparaison aux places de parc et de jeux est simplement une obligation supplémentaire pour le propriétaire immobilier, certes peu coûteuse mais supplémentaire quand même, qui enlève à nouveau une certaine liberté aux communes. Si un propriétaire foncier ne peut pas créer des jardins potagers parce qu'il n'a pas de terrain autour de l'immeuble, eh bien il ne le fait pas: il n'y a pas de terre, il n'y a pas de carottes, point (*rires*)! Ce n'est pas une contribution qui va arranger les choses. Les communes doivent conserver une certaine autonomie et une part de bon sens. Mais ces communes, par leur association, soutiennent cette motion. C'est à comprendre que, tout compte fait, elles aiment mieux se cacher derrière les lois que prendre leur responsabilité pour garder un soupçon d'autonomie. Tout comme une bonne majorité du groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux, je vous recommande de refuser cette motion.

Pythoud-Gaillard Chantal (*PS/SP, GR*). Mon lien d'intérêts: je suis conseillère communale de la ville de Bulle, qui a instauré dans son règlement d'urbanisme la mise à disposition de jardins potagers lors de la construction d'immeubles d'habitation collective.

Dans un contexte d'identification du bâti, les jardins potagers améliorent la qualité de vie des habitants. Le jardinage est dans l'air du temps, les citoyens en sont friands, la longue liste d'attente des personnes intéressées à obtenir une parcelle dans nos jardins familiaux communaux le prouve. Dans le cas où la création de ces jardins s'avérerait impossible, il y a lieu de pouvoir obtenir une contribution de remplacement au même titre que pour les places de jeu ou de détente et de places de stationnement. Cette contribution de remplacement est une condition incitative pour les promoteurs. Le groupe socialiste soutiendra cette motion en vous encourageant à l'accepter aussi.

Thalmann-Bolz Katharina (*UDC/SVP, LA*). Ich habe keine direkten Interessenbindungen in dieser Angelegenheit anzumelden, ausser, dass ich auf einem Bauernhof mit einem grossen Gemüsegarten aufgewachsen bin und daher auch nachvollziehen kann, wie wertvoll und nachhaltig in dieser Art bepflanzte Grundstücke sein können. Ich nehme im Namen der Fraktion der Schweizerischen Volkspartei Stellung zur vorliegenden Motion Morand/Pasquier.

Bis dato erklären Gemeinden insbesondere das Errichten von Spielplätzen in Zonen von Mehrfamilienhaussiedlungen für obligatorisch. Das Anlegen von Gemüsegärten in denselben oder ähnlichen Zonen möchte die Gemeinde Bulle als komplementäre Forderung einführen. Um im Gegenzug auch Ersatzbeiträge bei Nichterfüllung der Anlagepflicht erheben zu können, soll daher das Bau- und Raumplanungsgesetz in Artikel 61 Abs. 2 geändert werden.

Gemeinschaftsgartenanlagen, sogenannte Familien- oder Schrebergärten, kenne ich aus grösseren Städten wie Bern, Basel und Zürich, wo sie aber auch sehr beliebt sind und einen wirklich sinnvollen Ausgleich im städtischen Gebiet bilden.

Die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei ist vom Nutzen sowie vom sozialen und nachhaltigen Mehrwert solcher Ausgleichsflächen in städtischen, verdichteten Siedlungen mehrheitlich überzeugt. Die Verpflichtung, einen Nutzgarten in Mehrfamilienhauszonen zu errichten, sehen wir aber eher als eine mögliche, aber sinnvolle Massnahme, weil die Schweizerische Volkspartei auch immer mit der Bodengestaltung... grün daherkommt. Deshalb empfiehlt die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei kurz und bündig, so wie auch die Antwort des Staatsrates ausgefallen ist, Annahme der Motion.

Remy-Ruffieux Annick (*Le Centre/Die Mitte, GR*). Je prends la parole au nom du groupe Le Centre et je n'ai aucun lien d'intérêts avec cette affaire.

Le raisonnement autour de ce mandat se joue donc en deux étapes. Une étape communale qui ne nous concerne pas et une étape cantonale, pour laquelle nous sommes appelés à voter maintenant. Au niveau communal, les RCU inscrivent des obligations distinctes pour leurs différentes zones de territoire. Par exemple, celle de mettre des places de stationnement ou une place de jeu. Ces inscriptions ne peuvent toutefois être contraignantes que si la LATeC permet une mesure de compensation en cas de non-respect du RCU. Nous voici maintenant au niveau cantonal.

En l'occurrence, une commune a inscrit dans son RCU l'obligation de la création d'un jardin potager, à l'instar des places de stationnement ou des places de jeu. La commune a aussi inscrit le fait qu'en cas de non-réalisation de ces jardins, une mesure de compensation serait due. Donc elle fait maintenant appel au Grand Conseil pour que la LATeC s'aligne sur son RCU, car la loi actuelle ne permet pas son application.

Même s'il ne s'agissait que de l'ajout de deux mots dans une loi, Le Centre a bien analysé la situation. Nous avons notamment réalisé qu'à futur, des communes pourraient insérer des obligations de création d'un rucher, d'un étang, ou d'un parc animalier par exemple. Il faudra alors rajouter la liste de ces desiderata à la LATeC afin de rendre l'obligation contraignante. A noter que la LATeC est déjà une loi mille-feuilles compliquée et difficile à suivre pour tous, communes, privés et Etat compris. D'autre part, c'est purement et simplement ajouter dans la loi une nouvelle possibilité de taxe, même si elle s'appelle « mesure de compensation ». Les conséquences sont connues : cette taxe peut augmenter le prix final de la construction, qui engendrera une augmentation du prix de l'accès à la propriété ou des loyers à payer, même si c'est une mesure qui n'est pas si élevée. À

l'heure de l'augmentation des taux d'intérêt, de la hausse des coûts de construction et de l'énergie, de l'inflation et de la perte du pouvoir d'achat des citoyens, je ne pense pas qu'il faille ajouter une nouvelle possibilité de taxe.

Enfin, je reste dubitative sur la définition d'un jardin potager dans la pratique. Est-ce qu'une zone délimitée par quatre troncs où végètent les mauvaises herbes est un jardin potager? Le message du Conseil d'Etat dit ceci, je cite: «La présence de jardins potagers en milieu urbain sert une composante à la fois sociale, éducative mais aussi durable, et permet une amélioration qualitative du milieu bâti.» A mon sens et selon une expérience vécue, ces endroits peuvent aussi devenir des verrues esthétiques et des sources de tension entre jardiniers aguerris et jardiniers du dimanche et aussi avec les non-utilisateurs. Enfin quel est le pourcentage de jardinier dans une population? Cette mesure n'est-elle pas un coût supplémentaire pour tous au bénéfice de très peu?

Vous l'aurez compris, sur ces considérations, le groupe Le Centre refusera la motion à une quasi unanimité.

Morand Jacques (PLR/PVL/FDP/GLP, GR). Je remercie tous les intervenants concernant cette motion que j'ai déposée avec mon collègue Pasquier, motion qui a pour but, à mon avis, fondamental dans son fonctionnement.

Je remercie le groupe socialiste, qui est d'accord, qui a compris l'enjeu de laisser les personnes accéder à la culture proche du domicile, sans avoir besoin de prendre la voiture pour aller chercher une salade à l'autre bout de la ville, et le côté didactique, formateur pour les jeunes. Il y a quelques années, le film *Demain* montrait des gens étonnés de voir qu'en prenant un peu de terre et qu'en y mettant une graine, il allait sortir quelque chose s'il y avait un petit peu d'eau. C'est un élément très simple de notre composante d'aussi faire comprendre aux citoyens comment fonctionne la nature, comment on travaille avec l'agriculture.

J'aimerais également revenir sur ce qu'a dit notre collègue Glasson, qui n'est pas d'accord avec la motion en tant que promoteur et propriétaire immobilier. J'aimerais quand même relever que cette contribution n'est pas une obligation, c'est une contribution de remplacement. Lorsqu'on doit faire un jardin potager autour d'un immeuble, il faut si possible qu'il n'y ait pas le parking souterrain dessous pour qu'il n'y ait pas dessus uniquement de la terre qui va sécher; il faut qu'on ait si possible de la pleine terre; qu'on soit du bon côté de l'immeuble pour des questions d'ensoleillement; il ne faut pas qu'il y ait une route ou des problèmes d'ombre par rapport à des forêts ou des grandes haies vives... Ces exigences conduisent parfois à des situations où il n'est pas possible, ou compliqué, de réaliser un jardin. C'est dans ces cas que nous souhaitons pouvoir prélever une taxe de compensation pour réaliser ceci ailleurs.

Alors l'association des communes, M. Glasson, ne se cache pas derrière des lois. Il ne s'agit pas de ne pas prendre ses responsabilités, il s'agit d'autonomie communale dans la conduite des projets. Parce qu'une commune peut décider de mettre ou pas cet élément dans son RCU, elle peut imposer ou pas la réalisation de jardins dans certaines habitations. Actuellement, nous avons un recours au Tribunal cantonal, c'est ce qui nous a amené à demander la modification de la loi, ici, au Grand Conseil.

Du côté du groupe de l'Union démocratique du centre on reconnaît l'intérêt public de ce genre de jardins, qui servent quelque part la compréhension du monde, du monde simple de l'agriculture et de la culture.

Le Centre, pour sa part, n'est pas d'accord disant qu'il y a le côté communal et le côté cantonal, et que le côté communal ne le concerne pas. Mais cet aspect communal interpelle tous les élus du Centre qui font partie d'un exécutif communal, qui doivent prendre des décisions. C'est une liberté qui leur est donnée de pouvoir percevoir ou non cette taxe de compensation. Quant au côté cantonal, eh bien c'est pour ça qu'on est élu au Grand Conseil, pour justement faire une unité de matière, de façon à ce que les choses puissent se faire et que les taxes puissent être prélevées.

Il est vrai, cela a été dit, des taxes sont prélevées pour les places de parc, pour les aires de jeu et les parcs. Mais on pourrait aussi les supprimer dans la LATeC et dire que les taxes peuvent être prélevées pour tout ce que les communes veulent faire et qu'il n'est pas possible de réaliser sur le territoire. Cela laisserait un champ encore plus libre à toutes les communes de pouvoir faire ce qu'elles veulent. Là, nous voulons uniquement introduire cet élément.

Si, à l'époque, nos prédécesseurs ont uniquement mis deux éléments dans cette loi au niveau des taxes de compensation, c'était bien évidemment, j'imagine, pour mettre des garde-fous. Aujourd'hui, il s'agit simplement de rajouter cette notion de jardins potagers pour ne pas priver une frange de la population de pouvoir s'adonner à la culture si elle le souhaite. Ce n'est pas une obligation lorsqu'il y a un jardin potager autour d'un immeuble de type privé, c'est la possibilité de laisser faire à des locataires qui sont en PPE ou simplement des locataires ordinaires et un locataire peut prendre toute la surface s'il en a besoin.

Sur ces considérations, Mesdames et Messieurs, je vous recommande d'accepter cette motion et vous remercie.

Aebischer Susanne (*Le Centre/Die Mitte, LA*). Ich gehöre zu der kleinen Minderheit der Fraktion Die Mitte, die sich für die Motion einsetzt und zwar aus folgenden Gründen: Ich habe keine direkte Interessenbindung, ich habe jedoch sehr lange in der Agglomeration der Stadt Zürich gewohnt und gespürt und gesehen, wie es unmöglich war, an Gärten heranzukommen für diejenigen, die es wollten. Ich denke, es ist eine Motion, die primär städtisches Gebiet betrifft. Ich werde sie unterstützen, weil es die Gemeinden einerseits nicht dazu zwingt - ich denke nicht, dass die Gemeinde Kerzers, welche neben dem Gemüsegarten der Schweiz liegt, das unbedingt einführen wird, aber dass es in einer Stadt wie Bulle oder Freiburg, und ich weiss nicht, wie weit wir uns noch verdichten werden, Sinn macht.

Der zweite Grund für mich ist: Ich selber wohne in einem verdichteten Areal im Schlosspark in Courgevaux, wo wir auch einen Gemüsegarten für alle Mitbewohnerinnen und Mitbewohner vorgesehen haben, was auch in der Ausbildung und in der Erziehung der Kinder, die da wohnen werden - ich schaue meine Kollegin Grossrätin Chantal Müller an -, eine wichtige Rolle spielt.

In der heutigen Zeit, wo wir auch von Lebensmittelknappheit sprechen, denke ich, dass es absolut Sinn macht, dass wir uns wieder vermehrt dem Anbau von Gemüse widmen. Mein Grossvater war Gemüsegärtner und ich habe als Kind mitbekommen, was das heisst, und ich fühle mich deshalb nahe daran, dass ich selber wieder Gemüse anpflanze. Aus diesen Gründen werde ich die Motion unterstützen.

de Weck Antoinette (*PLR/PVL/FDP/GLP, FV*). Je me permets d'intervenir dans ce débat parce qu'effectivement c'est un problème que tout le monde ressent.

Le besoin de zones vertes et aussi de faire du jardinage, tout le monde en rêve. Quoiqu'au moment où il faut effectivement faire du jardinage, il y a moins de personnes qui sont prêtes à le faire. Alors que l'on veuille faire des zones vertes, je crois qu'il faut résoudre ce problème, et il l'est, par l'indice d'utilisation du sol, c'est par là que l'on prévoit qu'une partie de parcelle ne doit pas être construite. Maintenant, pour les zones qui sont déjà construites, si vous agrandissez, si vous ajoutez des étages de votre immeuble, vous devrez payer une taxe pour faire un jardin que vous ne pourrez de toute façon pas faire. Donc vous introduisez une taxe alors que vous ne pouvez pas créer ce jardin. Est-ce que c'est ça que l'on veut? Moi je crois que l'indice d'utilisation résout ce problème et laissons la liberté aux gens de savoir ce qu'ils veulent faire avec ce terrain vide, ce terrain qui est encore à la liberté des propriétaires et des locataires. Parce que si vous avez du gazon et qu'il y a des locataires qui demandent de pouvoir le changer en jardins potagers, je ne vois pas quel propriétaire s'y opposerait dans la mesure où ça fait plaisir à des locataires. Donc on introduit simplement une taxe supplémentaire. Je ne crois pas que c'est nécessaire et ça ne va créer que des difficultés pour les propriétaires qui ne peuvent pas résoudre le problème de créer un jardin parce qu'ils n'ont tout simplement pas la place disponible. Est-ce que c'est ça que vous voulez? Personnellement pas.

Thévoz Ivan (*UDC/SVP, BR*). Je n'ai pas de lien d'intérêts, mis à part que je reçois plus ou moins de nombreuses demandes de citoyens de ma commune ou d'ailleurs pour utiliser une partie de mes terrains agricoles pour installer des jardins potagers. Eh oui, eh oui ! Je ne sais pas exactement comment faire pour peut-être utiliser nos terrains agricoles pour y mettre des jardins. Mais nous allons y réfléchir.

Une histoire s'est passée il n'y a pas plus d'un mois, un mois et demi. Un nouvel immeuble s'est construit à Russy – malheureusement un immeuble, car je déteste les immeubles dans les petits villages –, un immeuble de huit appartements, sans parking souterrain. Celui-ci fut terminé il y a six mois en arrière, et un nouvel arrivant, en provenance de Genève, un monsieur de 70 ans environ, m'a demandé s'il était possible d'utiliser mes terres agricoles pour y mettre un jardin, environ 100 à 150 m². Je soutiens cette motion parce qu'effectivement, devant cet immeuble d'un village agricole, il y a désormais un grand parking rempli de voitures alors qu'il y aurait pu y avoir un jardin potager. Et je suis sûr que ce monsieur n'était certainement pas le seul à vouloir jardiner. C'est pourquoi je soutiens cette motion, parce que dans la réalité du terrain, il y a une demande. Je vous remercie dès lors de soutenir cette motion.

Marmier Bruno (*VEA/GB, SC*). Je déclare mes liens d'intérêts: je suis syndic de la commune de Villars-sur-Glâne.

J'aimerais juste rappeler que ce sur quoi on vote ici, c'est la liberté des communes de s'organiser et de pouvoir prélever cette taxe de compensation si nécessaire. On ne vote pas pour l'introduction ou non des jardins potagers, ça c'est la liberté des communes. Donc je pense que si l'ACF soutient cette démarche c'est parce que ça renforce l'autonomie communale et chaque Conseil communal, dans l'adoption de son RCU, pourra choisir s'il introduit cette mesure ou pas. Certains l'ont déjà fait et souhaitent finalement que la législation cantonale leur laisse les mains libres. Je vous remercie de soutenir cette motion.

Schwaller-Merkle Esther (*Le Centre/Die Mitte, SE*). Ich möchte mich hier auch noch kurz äussern. Für mich ist das der falsche Ansatz und gehört nicht in ein Gesetz. Das sollte eigentlich jedem freigestellt werden, ob er einen Gemüsegarten ins Gesamtkonzept hineinnehmen will oder nicht. Und die Gemeinde Bulle, wenn sie keine Terrains für Gärten zur Verfügung hat, kann ja bei einem Landwirt Land mieten und den Einwohnern zur Verfügung stellen. Ich denke, wir gehen da sehr, sehr

weit und erheben wieder neue Taxen, die nicht ins Gesetz gehören. Wir haben auch einen landwirtschaftlichen Betrieb und stellen viel Land zur Verfügung für Familiengärten.

Morand Jacques (PLR/PVL/FDP/GLP, GR). J'interviens pour corriger M^{me} de Weck quand elle dit que les citoyens peuvent réaliser et cultiver, qu'il suffit de demander. Quand vous avez un propriétaire d'immeuble – que ce soit un immeuble en PPE où il y a X propriétaires ou celui d'une Caisse de pensions ou d'un institutionnel quelconque – à qui l'on demande de pouvoir réaliser un jardin potager, eh bien ça ne se passe pas comme ça. Dans une PPE il faut une unanimité pour réaliser et utiliser un coin de terrain qui est à disposition de tout le monde. Il suffit qu'un propriétaire dise non et ça ne se fait tout simplement pas. Donc ce n'est pas une question de volonté pour accéder à ce genre de jardins, il faut que ça soit prévu à la base. Et en acceptant cette motion, vous nous donnez un cadre légal pour que ces affaires ne finissent pas tout simplement au tribunal. Je n'ai rien contre les avocats, mais ils ont autre chose pour gagner leur vie que ça.

Steiert Jean-François, Directeur du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement. En fait, comme l'a dit le député Marmier, il ne s'agit pas de discuter longuement matériellement de l'opportunité de la demande du député Morand et du député Pasquier. Ce que demandent ces députés, c'est une autonomie communale et c'est sans doute la raison pour laquelle l'ACF soutient cette motion. Et c'est la raison principale aussi pour laquelle le Conseil d'Etat a décidé de la soutenir. Le Conseil d'Etat a donné des considérants matériels qui correspondent à certaines de ses stratégies globales, c'est-à-dire que matériellement on n'est pas dans quelque chose qui est totalement contraire à ce que le Conseil d'Etat fait dans d'autres domaines, que ce soit ses politiques d'aménagement, politiques environnementales, de durabilité, politiques climatiques et autres. Cela entre parfaitement là-dedans et d'ailleurs des projets concrets vont dans ce sens.

La question qui se pose est: "Est-ce qu'il y a une raison intelligente et légitime démocratiquement d'interdire aux communes de prévoir ça?" La LATeC aujourd'hui prévoit la possibilité qu'une commune instaure des taxes sur des places de parc, qui donnent souvent lieu à des contestations, ou des places de jeu. La question que s'est posée le Conseil d'Etat, dans la mesure où ces deux choses sont possibles, c'est pourquoi et dans quel intérêt supérieur de la société fribourgeoise, des citoyennes et citoyens fribourgeois, interdire à une commune de faire ce genre de choses si elle le décide librement. Chacune de vos communes dispose d'assemblées communales, de conseils généraux, ou de conseils communaux qui peuvent se prononcer sur ce genre de dispositions. Cela se fait démocratiquement, et c'est à ce niveau-là que ça doit se faire. Tout le monde réclame régulièrement plus d'autonomie communale sur beaucoup de choses. Le Conseil d'Etat estime qu'à chaque fois qu'il y a des bonnes raisons de donner de l'autonomie communale, il faut la donner. C'est dans ce sens-là qu'il vous incite à soutenir cette motion.

Auch auf Deutsch für die verschiedenen Grossrätinnen, die hier interveniert haben: Es geht nicht darum, zu wissen, ob Familiengärten, Schrebergärten oder andere gut oder schlecht sind, es geht darum, zu wissen, ob es demokratiepolitisch einen Grund gibt, einer Gemeinde zu verbieten, demokratisch zu entscheiden, nicht nur Taxen vorzusehen für Spielplätze oder für Autoparkplätze, sondern halt auch für Gärten. Wenn man die Frage so sieht, ist der Staatsrat der Meinung: Wieso können Gemeinden zu bestimmten Bereichen, eben Parkplätze oder Spielplätze, solche Massnahmen vorsehen und für Schrebergärten nicht? Das soll wirklich jede Gemeinde demokratisch entscheiden. Wenn der Generalrat in Wünnewil sagt: Wir wollen das, dann soll er das machen können, dann sehen wir keinen vernünftigen Grund, das der Gemeinde Wünnewil oder jeder anderen Gemeinde, die so eine Idee im Kopf haben könnte, zu verbieten.

Das ist der Grund, wieso der Staatsrat die Übermittlung dieser Motion unterstützt.

> Au vote, la prise en considération de cette motion est acceptée par 56 voix contre 38. Il y a 2 abstentions.

Ont voté en faveur de la motion:

Tritten Sophie (SC,VEA / GB), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VEA / GB), Vial Pierre (VE,PS / SP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS / SP), Grossrieder Simone Laura (SE,VEA / GB), Fahrni Marc (VE,UDC / SVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC / SVP), Pasquier Nicolas (GR,VEA / GB), Kubski Grégoire (GR,PS / SP), Mesot Roland (VE,UDC / SVP), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VEA / GB), Berset Alexandre (SC,VEA / GB), Galley Liliane (FV,VEA / GB), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC / SVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC / SVP), Fattebert David (GL,Le Centre / Die Mitte), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Aebischer Eliane (SE,PS / SP), Schmid Ralph Alexander (LA,VEA / GB), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLB), Clément Bruno (GR,VEA / GB), Müller Chantal (LA,PS / SP), Thévoz Ivan (BR,UDC / SVP), Savoy Françoise (SC,PS / SP), Schneuwly Achim (SE,UDC / SVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLB), Brügger Adrian (SE,UDC / SVP), Aebischer Susanne (LA,Le Centre / Die Mitte), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA / GB), Bapst Bernard (GR,UDC / SVP), Ingold François (FV,VEA / GB), Thalman-Bolz Katharina (LA,UDC / SVP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Berset Solange (SC,PS / SP), Marmier Bruno (SC,VEA / GB), Lepori Sandra (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Moussa Elias (FV,PS / SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS / SP), Levrat Marie (GR,PS / SP), Dupré Lucas (GL,UDC / SVP), Rey Benoît (FV,VEA / GB), Emonet Gaétan (VE,PS / SP), Dumas Jacques (GL,UDC / SVP), Rey Alizée (SC,PS / SP), Barras Eric (GR,UDC / SVP), Raetzo

Tina (BR,VEA / GB), Stöckli Markus (SE,VEA / GB), Repond Brice (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Raetzo Carole (BR,VEA / GB), Bonny David (SC,PS / SP), Berset Christel (FV,PS / SP), Riedo Bruno (SE,UDC / SVP), Morand Jacques (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Steiert Thierry (FV,PS / SP), Vuilleumier Julien (FV,VEA / GB). *Total: 56.*

Ont voté contre:

Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre / Die Mitte), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre / Die Mitte), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre / Die Mitte), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Kolly Nicolas (SC,UDC / SVP), Gobet Nadine (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre / Die Mitte), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Julmy Markus (SE,Le Centre / Die Mitte), Baschung Carole (LA,Le Centre / Die Mitte), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLB), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLB), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Defferrard Francine (SC,Le Centre / Die Mitte), Dafflon Hubert (SC,Le Centre / Die Mitte), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre / Die Mitte), Bürdel Daniel (SE,Le Centre / Die Mitte), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLB), Kolly Gabriel (GR,UDC / SVP), Pauchard Marc (VE,Le Centre / Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre / Die Mitte), Zamofing Dominique (SC,Le Centre / Die Mitte), Peiry Stéphane (FV,UDC / SVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLB), Morel Bertrand (SC,Le Centre / Die Mitte), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre / Die Mitte), Sudan Stéphane (GR,Le Centre / Die Mitte), Beaud Catherine (GR,Le Centre / Die Mitte), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre / Die Mitte), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Schwander Susanne (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre / Die Mitte), Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Clément Christian (SC,Le Centre / Die Mitte), Dorthe Sébastien (SC,PLR/PVL / FDP/GLB). *Total: 38.*

Se sont abstenus:

Boschung Bruno (SE,Le Centre / Die Mitte), Hauswirth Urs (SE,PS / SP). *Total: 2.*

> Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

Postulat 2021-GC-150

LATeC durée des mises à l'enquête

Auteur-s:	Rey Benoît (VEA/GB, FV) Besson Gummy Muriel (PS/SP, SC)
Représentant-e du gouvernement:	Steiert Jean-François, Directeur du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement
Dépôt:	06.10.2021 (BGC octobre 2021, p. 3910)
Développement:	06.10.2021 (BGC octobre 2021, p. 3910)
Réponse du Conseil d'Etat:	23.08.2022 (BGC octobre 2022, p. 2955)

Prise en considération

Rey Benoît (VEA/GB, FV). L'autre postulante n'étant malheureusement plus présente au Grand Conseil, je vais prendre la parole. Je remercie le Conseil d'Etat pour sa réponse à notre postulat, déposé par Muriel Besson Gummy et moi-même et cosigné par des membres de chaque groupe parlementaire. Les considérations du Conseil d'Etat, très claires, nous ont satisfaits de même que l'acceptation du postulat. Il m'apparaît essentiel de rappeler, au vu des diverses discussions que ce postulat génère, qu'il ne s'agit pas d'une demande de généralisation de prolongation de délai à 30 jours – bien que le canton de Fribourg, avec ses 15 jours soit seul, avec quatre autres cantons, à avoir un délai si court, mais peu importe. Le but est simplement de pouvoir établir un délai de façon différenciée, avec un système dual d'ailleurs comme le nomme le Conseil d'Etat et comme c'est le cas aujourd'hui déjà dans l'article 140 al. 1 de la LATeC. Il y a en effet des différences notoires entre l'ouverture d'une lucarne supplémentaire dans le toit d'une maison, un agrandissement de ladite maison, une démolition ou un remplacement, un projet immobilier de centaines de millions créant des centaines de nouveaux appartements et modifiant complètement le visage d'un quartier.

L'exemple FriGlâne, à l'origine du dépôt de ce postulat – un projet de 240 millions, 350 appartements, plus de 200 places de parc en ville de Fribourg –, en est un exemple parfait. La mise à l'enquête de ce projet s'est faite entre le 1^{er} et le 15

août 2021. Je me réjouis de voir la réponse du Conseil d'Etat à la motion déposée par mes collègues Moussa et Morel qui demande l'obtention d'une suspension des mises à l'enquête entre le 15 juillet et le 15 août, à l'instar de ce qui se fait en matière judiciaire au niveau du Tribunal cantonal. La mise à l'enquête d'un projet si grand, si grand d'ailleurs qu'il n'a pas été possible de mettre des gabarits mais qu'il a fallu mettre des ballons suspendus à des fils pour montrer la hauteur de la tour. Ainsi, la plupart des habitants du quartier ont cru qu'il s'agissait d'une fête. Ils n'ont pas compris qu'il s'agissait de la hauteur de la future tour qui allait projeter une ombre portée sur toutes leurs maisons. Alors je crois que c'est quand même un exemple notoire. Ce projet génère un important trafic aussi, assorti d'un garage qui a plus de 250 places de parc à proximité immédiate – à quelques dizaines de mètres – de la cour d'école de la Vignettaz. Bref.

Ce que nous demandons, je le rappelle, ce n'est pas de généraliser les délais à 30 jours. Nous souhaitons que le Conseil d'Etat réfléchisse à des critères qui permettent de compléter cet article 140 en y introduisant un certain nombre d'éléments qui ont trait à l'importance du projet, à son coût, à la modification qu'il génère sur la manière de vivre dans un quartier, etc. Le Conseil d'Etat, dans sa réponse, nous donne des éléments très importants. Il nous dit également que, selon la jurisprudence du Tribunal fédéral, un délai de mise à l'enquête de 14 jours serait, dans certains cas, contraire au droit supérieur. Le système dual, que nous avons déjà et qui pourrait être complété, permet de distinguer, comme je l'ai dit précédemment, les objets importants des objets pour lesquels il faut faire preuve de rapidité. Là, je rejoins ceux qui craignent pour ce postulat. On ne va pas, pour des objets extrêmement simples, rallonger les délais. D'ailleurs, pour pouvoir effectuer une modification, qu'est-ce qui est déterminant? Est-ce les 15 jours de différence entre 15 et 30 jours ou est-ce toute la durée de la procédure de la mise à l'enquête qui ralentit les projets? Cela est une autre question.

Le Conseil d'Etat répond qu'il est exact qu'en milieu urbain, d'importants projets immobiliers ne tombent pas dans le champ d'application actuel de cette disposition de la LATeC et que ceux-ci ont un impact sur le milieu bâti environnant et sur le voisinage qui est important. Il insiste aussi sur le fait que la nécessité de garantir une information transparente et complète ainsi que correcte exige... [*temps de parole écoulé*]

Clément Christian (*Le Centre/Die Mitte, SC*). Le délai de mise à l'enquête lors d'une procédure ordinaire est de 14 jours, ou prolongé à 30 jours dans certaines circonstances, pour des raisons légales bien définies. Ce postulat demande un rapport sur l'instauration de délais de mises à l'enquête différenciés en fonction de l'impact du projet et d'y adjoindre des impératifs de démarches coordonnées et participatives. Madame et Monsieur les motionnaires, si ces démarches participatives font sens pour toutes les parties, elles peuvent se faire, et d'ailleurs elles se font, avant la mise à l'enquête. Concernant les fériés judiciaires, la question sera traitée séparément dans la motion déposée par les députés Morel et Moussa. La procédure de demande de permis de construire subit déjà d'extrêmes lenteurs tout au long du processus. Le 23 juin, le Grand Conseil a pris une décision forte en forçant les services de l'Etat à donner un préavis dans les 30 jours. Vouloir réfléchir à quels projets on pourrait, en amont, ajouter systématiquement 15 jours de délai supplémentaire, voire plus, serait un signal, mais un signal de contresens par rapport à notre volonté d'efficacité sur toute la procédure. Et c'est sans compter qu'une prolongation des délais va multiplier les retours peu justifiés. Notre Etat devient ventripotent de règlements, de mesures supplémentaires et de nouvelles obligations qui ne font qu'alourdir et ralentir tous les processus. Aussi, nous avons décidé de poser un signal simple et clair, écrit «Stop», tels les panneaux rouges octogonaux au bord des routes. Le groupe Le Centre a décidé, à une grande majorité, de refuser ce postulat pour montrer un signal audible et cohérent. Nous ne voulons plus de mesures supplémentaires qui allongent les procédures et font perdre du temps.

Raetzo Carole (*VEA/GB, BR*). Je m'exprime à titre personnel et je déclare mes liens d'intérêts: je suis conseillère communale d'Estavayer.

La plupart d'entre vous ne contrediront pas le fait que le domaine des polices de construction et de l'aménagement du territoire est complexe. En effet, l'ensemble régissant ce domaine est codifié dans d'innombrables lois, ordonnances et règlements. Il faut bien l'avouer, le citoyen lambda se sent bien souvent démuné face à certaines procédures. En général, les gros projets sont cadrés dans les plans d'aménagement de détail (PAD), des plans qui indiqueront les accès, les volumétries, le nombre d'étages, l'impact sur l'environnement, l'étude de mobilité, etc. Mais il faut bien le reconnaître, leur impact réel se mesure souvent lorsque les gabarits sont posés et lorsque ces derniers dénoncent un panorama perdu, un ensoleillement plus timide, voire trépassé, et j'en passe. Le délai de consultation des mises à l'enquête ordinaire serait, dans un monde idéal, celui qui ne le lèse personne, ni le maître d'ouvrage, ni le citoyen lambda. Comment trouver le juste équilibre, le juste milieu? Pas facile. Bien sûr, il arrive que les préfectures et même le SeCA prennent contact avec les communes pour débloquer des situations. Pareil pour les préfectures qui organisent des visions locales lorsqu'un dossier bloque. Mesdames et Messieurs, ce postulat, à mon avis, est une aubaine. Il ne s'agit pas aujourd'hui de nous déterminer sur la notion de temps des délais de consultation – 14 jours, 30 jours –, non! Il s'agit bien de donner au Conseil d'Etat l'opportunité d'examiner des solutions et des adaptations pour améliorer, dans un cadre légal, ce qui peut l'être. Le Conseil d'Etat accepte ce postulat et reconnaît l'intérêt de dresser un rapport, d'y définir des critères et des catégories pour les mises à l'enquête. Nous devons plutôt nous en réjouir. Ainsi, je vous enjoins d'accepter ce postulat, tout comme le groupe VERT·E·S et alli·e·s.

Moussa Elias (*PS/SP, FV*). Au niveau de mes liens d'intérêts, comme d'autres personnes dans cette salle, je suis avocat et il m'arrive d'intervenir sur des projets d'aménagement du territoire. En tous cas, dans ma pratique, j'ai pu constater que tout devient compliqué.

Um sprachlich ein bisschen ausgeglichen zu sein in dieser Diskussion, kann ich vorgreifen, dass die Sozialdemokratische Fraktion selbstverständlich diesem Postulat zustimmen wird. In dieser Hinsicht versteht unsere Fraktion die Haltung der Fraktion Die Mitte nicht ganz, die sich offenbar dagegen wehrt, dass man die Frage der Frist überhaupt studiert, also hier einen interkantonalen Vergleich durchführt.

In dieser Hinsicht denke ich, muss man sich allerdings auch der Tatsache bewusst sein, dass unser Grossrat in der letzten Legislatur, wenn es mir recht ist, eine absolute Revolution beschlossen hat, nämlich die Motion Dorthe/Marmier, die die Kompetenz von der Exekutive zu der Legislative hin verschieben will in der Raumplanungsfrage. Ich nehme an, diese Motion wird noch diese Legislatur oder vielleicht später noch sehr viel zu diskutieren geben.

In dieser Hinsicht wird sich dann auch die Frage der Auflagefristen ganz anders stellen, als sie dies heute tut. Heute muss man sich bewusst sein, dass die Auflagefristen eben in erster Linie dem Schutze von Privatpersonen dienen, die vorgängig nicht oder nur sehr schwach involviert sind in der ganzen Raumplanungsfrage. Für Sie - und das wird nicht immer gerne gesehen - sind fristgerecht eingebrachte Einsprachen meist die einzige Mitsprachemöglichkeit. Solange wir noch nicht das neue Regime haben, ist es sicher angezeigt, darüber nachzudenken, ob wir bis zu diesem neuen Regime mit diesen 14 Tagen noch richtig fahren oder ob es hier nicht angezeigt wäre, allenfalls Änderungen vorzunehmen.

Und noch einmal: Es ist ein Postulat, es werden hier nicht Änderungen vorgeschlagen, sondern eine Studie darüber, wie allfällige Änderungen aussehen könnten. In diesem Sinne bitte ich Sie, im Namen der Sozialdemokratischen Fraktion diesem Postulat zuzustimmen.

Herren-Rutschi Rudolf (*UDC/SVP, LA*). Ich spreche hier im Namen der Fraktion der Schweizerischen Volkspartei und habe keine Interessenbindung zu deklarieren.

Noch ein weiterer Bericht, dieses Mal über die Einführung von Fristen für öffentliche Auflagen, welche eine längere Einsicht in Akten wichtiger Immobilienprojekte ermöglichen soll. Wollen wir die ohnehin schon sehr lange dauernden Baubewilligungsverfahren wirklich noch weiter verlängern, so fragen wir uns. Unser duales System mit einer kurzen Frist von 14 Tagen für Bewilligungen ohne besonderen Koordinationsbedarf und einer zweiten, längeren Auflagefrist mit gewissen Ausnahmen oder einem erforderlichen Umweltbericht erfüllt die Anforderungen des Bundesrechts und hat sich mehrheitlich bewährt.

Wie von Ex-Kollegin Besson Gumy und Kollege Rey bemerkt, gilt in städtischen Gebieten meist die 14-tägige Frist, was aber unseres Erachtens kein Grund ist, die gängige Praxis zu ändern. Es ist unsinnig, dauernd Lösungen zur Beschleunigung des Baubewilligungsverfahrens zu fordern und hier in die entgegengesetzte Richtung zu stossen. Priorisiertes Ziel muss sein, dass unsere Kantonsverwaltung bald eine erhebliche Verkürzung der jeweiligen Verfahrensdauer erreicht. Die Einsprache- und Verzögerungspolitik von Verbänden ist wirklich besorgniserregend und darf nicht noch weiter beflügelt werden. Die heutige Praxis ist transparent und gewährleistet das Anhörungs- und Informationsrecht von unseren Bürgerinnen und Bürgern.

Aus diesen Gründen werden wir das Postulat sehr grossmehrheitlich ablehnen und empfehlen Ihnen, das Gleiche zu tun.

Wicht Jean-Daniel (*PLR/PVL/FDP/GLP, SC*). J'interviens au nom du groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux au sujet de ce postulat que nous ne soutiendrons pas. Nous estimons que la pratique actuelle fonctionne très bien. En fait, dans la construction, nous nous plaignons surtout parce que cela n'avance pas suffisamment, que les délais sont trop longs. Plus on attend, plus la durée de mise à l'enquête sera longue, plus les oppositions seront nombreuses. On constate que certaines oppositions, à l'heure actuelle, bloquent totalement les projets. On ne soutiendra donc pas ce postulat. Dans la construction, nous avons l'habitude de travailler de cette manière. Les gens doivent se dépêcher de faire une opposition. Je vous invite à suivre notre avis en refusant ce postulat.

Gaillard Bertrand (*Le Centre/Die Mitte, GR*). Je déclare mes liens d'intérêts: je suis syndic de la commune de La Roche.

Le Club des communes, dans son message aux députés, a apporté son soutien à la position du Conseil d'Etat. Dans sa majorité, il estimait qu'un état des lieux était un bien. A titre personnel, je signale une chose, et spécialement au député Moussa qui prétend qu'on prive les gens de droits: lorsque vous faites un PAL, vous avez des séances d'information, puis une mise à l'enquête qui déjà fixe les premiers points pour les grands objets. Vous avez ensuite un PAD qui suscite une mise à l'enquête. Souvent, la commune organise une séance d'information – peut-être n'est-ce pas le cas à Fribourg, mais dans les autres communes, nous le faisons. Cela donne 30 jours de délai. Les gens ont moyen d'approcher le Conseil communal. Ensuite, vous mettez à l'enquête un plan d'équipements de détail (PED), à nouveau 30 jours. Il ne faut pas me dire que vous n'avez pas vu qu'il y avait des bâtiments qui allaient se construire! Un tel projet a, de toute façon, par obligation, un PED et un PAD. Bien sûr, un délai de 14 jours en cas de vacances... Toutefois, la problématique des vacances commence à

m'inquiéter car les gens, en été, sont presque en vacances de juin à septembre et, en hiver, de novembre à mars. Il faudra quand même commencer à travailler un peu dans ce pays! Pour ma part, si le Club des communes apporte son soutien, je suis très mitigé quant à l'issue de ce postulat. En tous cas, je lierais ce délai au délai de la procédure.

Rey Benoît (VEA/GB, FV). Je souhaite, une nouvelle fois, vous encourager à soutenir ce postulat. Par rapport aux arguments donnés, je rajouterais deux choses. Si je reprends l'exemple du projet FriGlâne, pour ceux qui s'y sont intéressés, c'est le nombre de classeurs fédéraux qui permettent de connaître l'ampleur du projet. Un avocat m'a récemment dit qu'il lui était très difficile de préparer, en 15 jours, quelque chose de sensé lors d'un recours quand le dossier est d'une telle ampleur. Imaginez pour le simple citoyen! A M. Clément, ou à tous les intervenants, notamment à mon cher ami Wicht, qui parle de durée de la procédure, j'aimerais dire ceci: regardez une fois, de manière globale, sur une procédure de construction, quel est le temps pris par toutes les étapes de la procédure, la vérification par les services communaux, cantonaux, etc. Regardez le temps que cela prend et voyez la différence que cela fait si nous rajoutons 15 jours. Si vous avez l'honnêteté de le faire, vous allez soutenir le postulat et je vous en remercie.

Steiert Jean-François, Directeur du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement. Je vous remercie de vos différentes remarques. Pour être franc, le Conseil d'Etat, lorsqu'il a vu arriver ce postulat, s'est plus ou moins posé les mêmes questions que vous. Nous avons en effet une bonne demi-douzaine d'instruments parlementaires qui parlent de vitesse de procédure. Nous avons déjà eu l'occasion ici, respectivement dans la salle précédente, de discuter de qui est pire, les communes ou le canton? C'était presque un match nul. Nous avons tous des potentiels d'efficacité dans notre procédure. Cela ne servait à pas grand-chose de se rentrer dans le cadre. J'ai apprécié ce qui a été dit dans ce sens-là par le député Wicht, qui en a parfaitement conscience et qui sait très bien qu'on a des potentiels d'efficacité un peu partout. Cependant, deux ou trois questions de principe se posent. Le Conseil d'Etat, nonobstant ces réflexions-là, propose de soutenir le postulat. Dans la mesure où il y a une pondération des intérêts due à la vitesse des procédures, l'effet des 14 jours de plus ou de moins sur la durée moyenne des procédures est certes important, mais pas extrêmement significatif si on prend la durée moyenne – je vois qu'un syndic me regarde en pensant à la discussion sur la durée moyenne de sa commune, mais on ne va pas ouvrir ce débat aujourd'hui. C'est une question de proportionnalité. L'autre élément dans la pondération des intérêts, plus général, est la confiance. La confiance de la population nous pose souci actuellement sur passablement de grands projets, privés ou de l'Etat. Les années Covid n'ont pas aidé. On constate, dans certains domaines, qu'on cède rapidement à l'émotion: on peut avoir des avis divergents là-dessus, mais c'est toute la politique énergétique et les réalisations d'infrastructures énergétiques dans le canton. Je ne veux pas ouvrir un débat sur l'éolien, mais nous avons besoin aujourd'hui de processus où une majorité de la population se sent en confiance et n'a pas l'impression que l'on fait des trucs dans son dos. Aujourd'hui, c'est quelque chose que nous entendons de plus en plus souvent. Cela est parfois justifié, d'autres fois non. J'ai pris en exemple l'éolien car c'est le domaine le plus émotionnel où on a souvent entendu des réflexions de ce type-là. Cependant, beaucoup de thématiques suscitent ce type de réactions, notamment celle – moins discutée ici mais qui me vaut plus de querelles que l'éolien – de la 5G. Nous avons là aussi des délais de 14 jours. Et là aussi nous pouvons avoir différentes opinions et des gens qui ne sont pas là, qui disent que c'est un scandale de mettre des antennes chez eux sans qu'ils aient l'occasion de le voir. Or, nous avons un intérêt collectif dans notre pays de constituer un réseau de télécommunications qui fonctionne relativement correctement. Dans cette approche de pondération des intérêts, le Conseil d'Etat a estimé que s'il devait se prononcer aujourd'hui dans le cadre d'une motion en faveur d'une augmentation des délais, il n'aurait probablement pas donné la même réponse. En revanche, ce postulat est l'occasion de réfléchir: avons-nous certaines procédures, ou certains types de procédures, où l'on donne un peu plus de temps parce que cela peut donner du sens sans que cela coûte quelque chose de significatif en termes de réalisation de nos réseaux? Pour cette raison, il vous recommande d'accepter ce postulat.

Es geht wirklich um die Grundsatzfrage: Versuchen wir, der Bevölkerung ein bisschen mehr Vertrauen zu geben, ohne, dass es allzu viel kostet. Wir engagieren uns im Moment zu nichts anderem, als dafür, einen Bericht zu schreiben. Vielleicht ist die Feststellung, es gibt nichts, wo man's machen kann, vielleicht ist die Feststellung, bei bestimmten Tatbeständen kostet es uns nicht viel, es schafft etwas Vertrauen, vielleicht gewinnen wir indirekt sogar an Tempo. Ich kann das im Moment so nicht beantworten, aber ich bin der Meinung, und das ist die des Staatsrates, dass es sich lohnt, sich ein paar Gedanken dazu zu machen.

Es löst eine andere Grundsatzfrage nicht, die Grossrat Herren erwähnt hat, das ist die Frage der Einsprachen. Wir haben heute massiv mehr Einsprachen als noch vor 20 Jahren, das gilt nicht nur für die Raumplanung, das gilt auch für den Bildungsbereich, das ist ein gesellschaftliches Phänomen. Es gibt Bereiche in der Bildung, wo Sie 10 Mal mehr Einsprachen haben als in den 90-er Jahren für Klassifikationsentscheide und solche Sachen. Die Einsprachen sind nicht nur sehr viel zahlreicher, sie sind auch sehr viel besser formuliert. Früher kam ein Bürger und schrieb auf einem A5-Blatt, auf einem halben Blatt, von Hand, er sei nicht einverstanden und da brauchte es eine Viertelstunde anwaltschaftliche Kompetenzen in der Direktion, um das zu beantworten. Heute kommt der gleiche Bürger mit 50 Seiten eines sehr guten Anwaltes zu einer Frage, die nicht unbedingt viel wichtiger ist, aber das Problem ist erstens: Ich brauche dann bei mir auch eine Anwältin oder

einen Anwalt, der sich Zeit nimmt, um die 50 Seiten zu beantworten. Wenn er es nicht sauber macht, dann findet der gute Anwalt irgendeinen Formfehler auf Seite 48 der Antwort und zieht das Ganze weiter. Die Verfahren sind unwahrscheinlich mühsam geworden. Sie haben von den Verbänden gesprochen. Vom Schiff aus: Die Verbände sind professionell organisiert, die halten die Termine immer ein. Sie können denen auch sieben Tage geben, sie werden da sein mit ihren Einsprachen. Es sind mehr die Einzelnen, wo der Unterschied passiert. Ich denke, die Verbände betrifft das schlicht nicht, denen ist das ziemlich Wurscht, die haben professionelle Einheiten. Die lesen das Amtsblatt und sind auch nie alle systematisch in den Ferien. Dort funktioniert es. Es geht um das Recht einzelner Bürgerinnen und Bürger bei bestimmten Projekten. Wir sind bereit, das ein bisschen genauer anzuschauen, im Bewusstsein, dass auch ich mich ab und zu ärgere, wenn ein einzelner Bürger einen Reglementsartikel eines Gemeindereglements anführt, wo der Reglementsartikel auf sämtliche Bauprojekte der Gemeinde einen Einfluss hat und dann seinem Gemeindepräsidenten sagen kann: mir ist das egal, vielleicht gewinne ich, vielleicht verliere ich, aber ich ziehe dies jetzt einmal weiter bis vor Bundesgericht, so blockiere zumindest die ganze Gemeinde während fünf Jahren.

Aber solche Menschen können wir nicht vermeiden, indem wir heute Nein oder Ja sagen zum Postulat. Dort brauchen wir vielleicht einmal grundsätzliche Überlegungen, vermutlich bundesrechtlicher Art. Ich habe weniger Probleme, wenn verschiedene gesellschaftliche Interessen diskutiert werden. Wenn ein einzelner Bürger oder eine einzelne Bürgerin ein Projekt, das demokratisch abgestützt wird, das von Generalräten oder einer Gemeindeversammlung oder gar einem Bundesparlament beschlossen wurde, trotzdem um fünf Jahre oder mehr verzögern kann, dann haben wir ein Demokratieproblem in unserem Land. Das haben wir wirklich, aber zu diesem Punkt sagt das Postulat gar nichts.

> Au vote, la prise en considération de ce postulat est refusée par 59 voix contre 34. Il y a 1 abstention.

Ont voté en faveur du postulat:

Tritten Sophie (SC,VEA / GB), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VEA / GB), Vial Pierre (VE,PS / SP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS / SP), Grossrieder Simone Laura (SE,VEA / GB), Pasquier Nicolas (GR,VEA / GB), Kubski Grégoire (GR,PS / SP), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VEA / GB), Berset Alexandre (SC,VEA / GB), Galley Liliane (FV,VEA / GB), Aebischer Eliane (SE,PS / SP), Schmid Ralph Alexander (LA,VEA / GB), Clément Bruno (GR,VEA / GB), Müller Chantal (LA,PS / SP), Thévoz Ivan (BR,UDC / SVP), Savoy Françoise (SC,PS / SP), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA / GB), Ingold François (FV,VEA / GB), Berset Solange (SC,PS / SP), Moussa Elias (FV,PS / SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS / SP), Levrat Marie (GR,PS / SP), Rey Benoît (FV,VEA / GB), Emonet Gaëtan (VE,PS / SP), Rey Alizée (SC,PS / SP), Raetzo Tina (BR,VEA / GB), Hauswirth Urs (SE,PS / SP), Stöckli Markus (SE,VEA / GB), Raetzo Carole (BR,VEA / GB), Bonny David (SC,PS / SP), Berset Christel (FV,PS / SP), Morand Jacques (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Dorthe Sébastien (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Vuilleumier Julien (FV,VEA / GB). *Total: 34.*

Ont voté contre:

Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre / Die Mitte), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre / Die Mitte), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre / Die Mitte), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Fahrni Marc (VE,UDC / SVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC / SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC / SVP), Gobet Nadine (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Mesot Roland (VE,UDC / SVP), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC / SVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC / SVP), Fattebert David (GL,Le Centre / Die Mitte), Boschung Bruno (SE,Le Centre / Die Mitte), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Genoud (Brailard) François (VE,Le Centre / Die Mitte), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Julmy Markus (SE,Le Centre / Die Mitte), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Baschung Carole (LA,Le Centre / Die Mitte), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLB), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLB), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLB), Defferrard Francine (SC,Le Centre / Die Mitte), Dafflon Hubert (SC,Le Centre / Die Mitte), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre / Die Mitte), Bürdel Daniel (SE,Le Centre / Die Mitte), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLB), Schneuwly Achim (SE,UDC / SVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLB), Brügger Adrian (SE,UDC / SVP), Kolly Gabriel (GR,UDC / SVP), Bapst Bernard (GR,UDC / SVP), Pauchard Marc (VE,Le Centre / Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre / Die Mitte), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC / SVP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Zamofing Dominique (SC,Le Centre / Die Mitte), Peiry Stéphane (FV,UDC / SVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLB), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre / Die Mitte), Lepori Sandra (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Sudan Stéphane (GR,Le Centre / Die Mitte), Beaud Catherine (GR,Le Centre / Die Mitte), Dupré Lucas (GL,UDC / SVP), Dumas Jacques (GL,UDC / SVP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Barras Eric (GR,UDC / SVP), Repond Brice (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre / Die Mitte), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre / Die Mitte), Riedo Bruno (SE,UDC / SVP), Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Clément Christian (SC,Le Centre / Die Mitte), Steiert Thierry (FV,PS / SP). *Total: 59.*

S'est abstenu:

Morel Bertrand (SC, Le Centre / Die Mitte). *Total: 1.*

> Cet objet est ainsi liquidé.

Rapport 2022-DAEC-213

Avenir de l'autoroute A12 entre Düdingen et Thörishaus (Rapport sur postulat 2018-GC- 101)

Représentant-e du gouvernement: **Steiert Jean-François, Directeur du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement**

Rapport/message: **30.08.2022 (BGC octobre 2022, p. 2870)**

Discussion

Bürgisser Nicolas (PLR/PVL/FDP/GLP, SE). Die Freisinnig-Demokratische und Grünliberale Fraktion dankt Staatsrat Steiert für den ausgezeichneten und detaillierten Bericht.

Nun, seien wir realistisch: Eine Änderung der Streckenführung der Autobahn A12 zwischen Düdingen und Thörishaus werden hier wohl die wenigsten aktuellen Grossrätinnen und Grossräte noch selber lebend erleben. Die Eidgenossenschaft wird erst Trassenänderungen von bestehenden Autobahnen vornehmen, wenn das gesamte Autobahnnetz in der Schweiz realisiert und gebaut ist, und hier sind wir noch weit davon entfernt - ich erinnere an das Oberwallis und die Transjurane, die noch lange nicht fertig gebaut sind. Bereits 1991 hat die damalige CVP-Staatsrätin Rosalyne Crausaz den Flamattnern versprochen, dass das Flamattner Viadukt abgebrochen werden soll. Nun sind wir 31 Jahre weiter, und passiert ist da noch gar nichts.

Ich möchte daran erinnern, dass ein grosser Teil des Staus, zum Beispiel in Düdingen und Flamatt, hausgemacht ist, also Quell- und Zielverkehr ist, der weder mit einer Umfahrungsstrasse noch mit einer anderen Trassenführung auf der Autobahn verhindert werden kann. Die beiden wichtigsten Ziele, welche im Bericht sehr gut erwähnt sind, sind die Koordination der Siedlungs- und Verkehrsstrategie mit dem regionalen Richtplan und die Erhöhung des Anteils des öffentlichen Verkehrs am Modalsplit. An beiden Zielen arbeiten die Region Sense und die Senslergemeinden seit vielen Jahren intensiv und machen konkrete Vorschläge, wie die Überdachung der Autobahn in Flamatt oder den Chrummatt-Tunnel, den wir bereits vor 15 Jahren vorgeschlagen haben. Aber vor allem die Verdichtung und der Ausbau des öffentlichen Verkehrs, wie zum Beispiel die vier Verbindungen pro Stunde ab Flamatt nach Bern oder der Halt des Regioexpress in Düdingen, den wir vor allem Staatsrat Steiert zu verdanken haben, zeigen, dass die anstehenden Herausforderungen nur angegangen werden können, wenn jeder selber seine Mobilität kontrolliert.

Weniger Stau gibt es leider nur dann, wenn jeder und jede selber sein/ihr eigenes Mobilitätsverhalten ändert, nicht alleine im Auto herumfährt und den gutausgebauten öffentlichen Verkehr auch besser nutzt.

Sie stecken nicht im Stau, Sie sind der Stau - in diesem Sinne nimmt die Freisinnige Demokratische und Grünliberale Fraktion Kenntnis vom vorliegenden Bericht.

Riedo Bruno (UDC/SVP, SE). Ich spreche im Namen der Fraktion der Schweizerischen Volkspartei. Meine Interessenbindungen zu diesem Geschäft: Das nun vorliegende Gesamtverkehrskonzept unterer Sensebezirk ist für die Gemeinde Ueberstorf, die östlichste Gemeinde, wo ich als Vize-Syndic im Gemeinderat Einsitz habe, von hoher Wichtigkeit. Die beiden Grossräte Emanuel Waeber und Olivier Flechtner haben mit ihrem Postulat aus dem Jahr 2018 eine Machbarkeitsstudie über fünf Alternativvarianten, neue Streckenführungen, Zubringertunnels usw. verlangt. In seiner Antwort aus dem Jahr 2019 schlug der Staatsrat vor, zwei dieser fünf Varianten nicht mehr zu verfolgen, es sind drei Varianten geblieben, die jetzt im Bericht Niederschlag gefunden haben.

Die erste Variante: Eine neue Ein- und Ausfahrt A12 in Fillistorf kombiniert mit der Variante vier, die geblieben ist, Zubringertunnel Ried-Fillistorf, also Schmitten umfahren. Auch Variante fünf ist geblieben. Das nun vorliegende Gesamtverkehrskonzept unterer Sensebezirk wurde im Juni 2022 vom eigens dafür eingesetzten Leitungsausschuss zuhanden der politischen Behörden verabschiedet. Es beinhaltet eine Bestandesaufnahme und die Bestimmungen der Massnahmen für den unteren Sensebezirk mit einem Zielhorizont bis ins Jahr 2040. Die Massnahmen wurden dabei in drei Prioritätsstufen eingeteilt. Die Priorität A beinhaltet die am dringendsten anzugehenden Verbesserungsmassnahmen

aus Sicht der vier Zielbilder. Die vier Zielbilder beinhalten Velo- und Fussverkehr, öffentlichen Verkehr, motorisierten Individualverkehr und Freizeitverkehr. Es ist also eine Gesamtsicht gewährleistet.

Insbesondere die Massnahme Wünnewil-Flamatt 5, der neue Autobahnanschluss Chrummatt-Flamatt via einen Tunnel, welche in die Priorität A aufgenommen wurde, ist für die betroffene Bevölkerung im östlichen Bereich des Kantons und auch für meine Gemeinde Ueberstorf von hoher Wichtigkeit und zielführend. Diese Massnahme hat auch den Vorteil, dass kein Landwirtschaftsland vernichtet wird. Es ist ein Tunnel, und dort hat es keine Landwirtschaftsflächen.

Es geht nun an die Umsetzung des Gesamtkonzepts und die Gemeinden, die Regionalverbände und der Staat werden im Rahmen der finanziellen Möglichkeiten diese Umsetzung durchführen. Die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei nimmt den Bericht des Staatsrats zustimmend zur Kenntnis.

Julmy Markus (*Le Centre/Die Mitte, SE*). Die Fraktion Die Mitte nimmt den Bericht zum Postulat Flechtner/Waeber über die Zukunft der Autobahn zwischen Düdingen und Thörishaus zur Kenntnis. Meine Interessenbindungen: Ich bin Gemeinderat von Schmiten und Präsident des Gewerbeverbands Sense.

Zwischen der Einreichung des Postulats und der Erstellung des 124-seitigen Schlussberichts sind ganze vier Jahre vergangen. Sicherlich mussten der regionale Richtplan und das Arbeitszonenmanagement für den Bericht berücksichtigt werden, was zu weiteren Abklärungen und zeitlichen Verzögerungen geführt haben muss. Dieser Bericht zeigt die Nadelöhre in der Verkehrsführung des unteren Sensebezirks, welche den Einwohnern bestens bekannt sein dürften, nahtlos auf. Regelmässig bleibt nämlich wegen der Überbelastung der Autobahnausfahrten von Flamatt und Düdingen der öffentliche Verkehr im Stau stecken, und die Gefahr, Anschlussverbindungen nicht rechtzeitig zu erreichen, ist omnipräsent.

Mit der letzten Erkenntnis, einen Umfahrungstunnel ab Autobahnausfahrt Flamatt zu erstellen, werden der Zubringer und das Dorf Flamatt entlastet werden. Dies hat zur Folge, dass sich ein neuer Knoten bilden wird, wenn sich der Verkehr der Ausfahrt Düdingen Richtung Oberland und der Verkehr, der dannzumal über die Hauptstrasse von Flamatt nach Mariahilf führen soll, sich an eben diesem Kreisverkehr in Mariahilf treffen werden. Leider wird dieser Punkt im Bericht nicht berücksichtigt.

Die grosse Notwendigkeit der Erstellung des Zubringers Birch-Luggiwil zur Entlastung der Autobahnausfahrt in Düdingen und des Kreisverkehrs bei der Sika ist ebenfalls gegeben. Täglich entstehen an den Ausfahrten Düdingen und Flamatt lebensgefährliche Verkehrssituationen, welche mit diesen beiden Massnahmen deutlich entschärft werden können.

Der Erweiterung des Langsamverkehrsnetzes wie auch des öVs muss mindestens die gleiche Priorität zugestanden werden wie der Entlastung der beiden Autobahnausfahrten. Ein durchgehendes Velonetz und der Ausbau der Frequenz des öVs in Verbindung mit den vorgeschlagenen Massnahmen würden die gewünschte Verbesserung sicherlich stark unterstützen. Was die angedachten multimodalen Drehscheiben betrifft, müssen für eine intelligente und rasche Umsetzung Platz und Zubringerachsen geschaffen werden, was angesichts der sehr knapp vorhandenen Landressourcen und der eingeschränkten Platzverhältnisse ein weiterer Knackpunkt sein dürfte.

Last but not least müssen all die angedachten Massnahmen in Einklang mit der Entwicklung des Sensebezirks betreffend Arbeitszonenmanagement und Ausscheidung von Gewerbe- und Arbeitszonen entlang dieser Verkehrsachsen gebracht werden. Nur unter Einbeziehung aller betroffenen Interessen wird es möglich sein, den Sensebezirk mit Hilfe dieses Berichtes vorwärts zu bringen. Es wird auch erwartet und ist wünschenswert, dass die Massnahmen der Priorität A sehr rasch, unkompliziert und unbürokratisch in Angriff genommen und umgesetzt werden, dies, um allen Verkehrsteilnehmern im Sensebezirk die dringend benötigte Entlastung zu bringen und dem ausführlichen Bericht auch Rechnung zu tragen.

Hauswirth Urs (*PS/SP, SE*). Meine Interessenbindungen: Als Gemeindeamman von Düdingen und Vorstandsmitglied der Region Sense bin ich direkt betroffen, wenn sich die Verkehrsströme ab und zu der Autobahn A12 verändern. Zudem bin ich Mitglied der interparlamentarischen Aufsichtskommission für den interkantonalen Unterhaltsdienst für das Nationalstrassennetz der Kantone Freiburg, Waadt und Genf (SIERA-Vereinbarung). Ich spreche auch im Namen der Sozialdemokratischen Fraktion.

Ich danke für den ausführlichen Bericht zum Postulat «Zukunft Autobahn A12 zwischen Düdingen und Thörishaus», das im Juni 2018 von meinem Parteikollegen und ehemaligen Grossrat Olivier Flechtner und von Emanuel Waeber eingereicht und im Mai 2019 einstimmig für erheblich erklärt wurde.

Auch wenn mein Kollege Flechtner aus Chile aus 5000 Metern Höhe die Rückmeldung gab, **dass die ursprüngliche Idee mit der heutigen Antwort des Staatsrats, also mit dem Studienresultat, welches unter anderem einen Tunnel bei Flamatt vorschlägt, ja bereits schon wieder überholt sei**, findet die Sozialdemokratische Fraktion, dass sich mit dem vorliegenden Gesamtkonzept die Mobilität im unteren Sensebezirk auch nachhaltiger gestalten lässt. Und zum Teil fanden die von den Postulanten vorgeschlagenen Prüfungsansätze sogar Platz in der Studie und sollen zu einem späteren Zeitpunkt als alternative MIV, also motorisierte Individualverkehrsführung Düdingen nochmals analysiert werden.

Ich selber durfte Teil des strategischen und politischen Lenkungsausschusses sein, des Copil, und möchte hier dem Kanton danken, dass man für die Studie mit der Region Sense zusammengespant hat. So haben der Staat und die Region Sense also beschlossen, gemeinsam eine multimodale Studie durchzuführen, um ein Gesamtkonzept zu erstellen. Dieses schlägt Massnahmen für alle Verkehrsmittel vor, für den motorisierten Individualverkehr, den öffentlichen Verkehr sowie auch den Fuss- und Veloverkehr, eine Studie also, die zeitgemäss für einmal direkt alle Verkehrsmittel berücksichtigt. Nun liegt also direkt eine Antwort bereit, wie sich die gesamte Mobilität im unteren Sensebezirk in Zukunft abwickeln könnte, also nicht nur eine Antwort, wie und wo die Autobahn und deren Verkehrsflüsse verändert werden.

Ich komme zum wichtigsten Punkt des Berichts: Die Massnahmenblätter des Gesamtkonzepts unterer Sensebezirk enthalten neben der Beschreibung der Massnahmen auch Zeithorizonte für die Planung und Umsetzung. Sie geben zudem an, wer für die Massnahme verantwortlich ist, der Staat Freiburg, die Gemeinden oder der Regionalverband. Das Konzept soll je nach verfügbaren Mitteln also schrittweise umgesetzt werden. Die als Priorität A eingestuften Massnahmen müssen kurzfristig umgesetzt werden, also bereits in einem Zeithorizont vom nächsten Jahr an bis 2027, einige davon dann mittelfristig. Und hier appelliert die Sozialdemokratische Fraktion heute an die aufgeführten Verantwortlichen, ihre Rollen auch wahrzunehmen und die Massnahmen umzusetzen, so dass die Mobilität, wie beschrieben, umgehend optimiert und nachhaltig gestaltet wird.

Mit diesen Worten wird die Sozialdemokratische Fraktion den vorliegenden Bericht zur Kenntnis nehmen.

Freiburghaus Andreas (*PLR/PVL/FDP/GLP, SE*). Meine Interessenbindung: Ich bin Syndic der Gemeinde Wünnewil-Flamatt, in diesem Amt auch Vorstandsmitglied des Gemeindeverbands Region Sense, und ich war Mitglied der Lenkungsgruppe dieser multimodalen Verkehrsstudie.

Was lange währt, hat eine gute Chance, realisiert zu werden. In eigener Abwandlung eines Sprichworts verdanke ich in meinem persönlichen Namen den Bericht des Staatsrats zum Postulat Waeber/Flechtner. Lange hatten die Senseunterlandgemeinden auf diese von Staatsrat versprochene Studie gewartet. Unter Einbezug von Syndics aus dem ganzen Sensebezirk in der Lenkungsgruppe sowie der Bauamtsleiter in der technischen Begleitgruppe wurde ein aus meiner Sicht realistischer und breit abgestützter Bericht innerhalb von neun Monaten erarbeitet. Dessen Schlussfolgerungen, wie bereits mein Vorredner Urs Hasuswirth gesagt hat, können wir heute mit Genugtuung zur Kenntnis nehmen.

Darin werden bei der Beantwortung der Fragen der beiden Grossräte die favorisierten Realisierungsszenarien aus meiner Sicht überzeugend dargelegt. Die Schlussfolgerungen des Berichts wurden bereits in das sich zurzeit im Mitwirkungsverfahren befindende Richtplandossier des Sensebezirks aufgenommen. Wir alle wissen jedoch, dass ein Bericht oder eine Studie bestenfalls der Start für ein intelligentes Projekt ist. Nun braucht es viel Beharrlichkeit, sofort die Realisierung der Vorhaben WF 5, Chrummatt-Tunnel, und DUE 5, Birch-Luggiwil, voranzutreiben. Wir sind dies den Bewohnern von Flamatt und von Düdingen schuldig, welche seit Jahren unter extremer Verkehrsbelastung leiden. Die Gemeinden des Sensebezirks erwarten, dass der Staatsrat alles Vertretbare unternimmt, um diese Projekte baldmöglichst der Realisierung zuzuführen.

Ich bin nicht blauäugig: Bis die Tunnelbohrmaschine in Flamatt eintrifft, werden wohl noch einige Jahre vergehen. Ich bin aber zuversichtlich, dass im Senseunterland die aufgezeigten, sinnvollen Massnahmen sobald als möglich realisiert werden.

Hayoz-Helfer Regula (*VEA/GB, SE*). Ich habe keine Interessenbindungen, ich fahre jedoch mehrmals in der Woche mit dem Velo von Gurmels nach Düdingen und von Düdingen nach Freiburg zur Arbeit. Ich spreche im Namen des Grünen Bündnisses, welches den Bericht zur Kenntnis genommen hat.

Ich beginne mit den fast gleichen Worten wie mein Vorredner, Herr Freiburghaus: Was lange währt, wird dann auch gut. Die Verkehrssituation im unteren Sensebezirk bietet schon seit Jahren Anlass zur Diskussion. Das Postulat von Waeber und Flechtner hat dazu beigetragen, dass nicht nur für die Autobahnausfahrten Flamatt und Düdingen eine Lösung gesucht wurde, sondern eine für die Verkehrsproblematik der gesamten Region. Das daraus resultierende Gesamtverkehrskonzept unterer Sensebezirk ist nachhaltig und zukunftsfähig. Die wichtigsten Akteurinnen und Akteure wurden einbezogen und haben gute Arbeit geleistet. Das neue Mobilitätsgesetz sowie diverse Richtpläne wurden berücksichtigt. Um die Ziele zu definieren, wurde die 4V-Strategie angewendet: Verkehr vermeiden, Verkehr verlagern, verträglich gestalten und vernetzen.

Im Massnahmenpaket der Priorität A sind daher auch die Valtraloc-Projekte der beiden Gemeinden Düdingen und Flamatt angesiedelt, also verträglich gestalten. Von den verbleibenden elf Massnahmen sind zwei ausschliesslich für die Förderung des Langsamverkehrs und sechs für den öV, also Verkehr vermeiden, zwei, um den Verkehr zu vernetzen und zwei, um den Verkehr zu verlagern. Auch mit dem zweiten Massnahmenpaket wird versucht, die 4V-Strategie umzusetzen und so in der Region eine umweltverträgliche Mobilität zu schaffen.

Die Priorisierung dieser Projekte begrüssen wir sehr. Damit der motorisierte Individualverkehr vermindert und Aktivverkehr gefördert werden kann, braucht es sichere und direkte Verbindungen. Wenn ich mit dem Velo zur Arbeit fahre, dann auf direktem Weg, über die Hauptstrasse. Wir bedauern es deshalb sehr, dass die direkten Veloverbindungen Bösing-Düdingen,

Tafers-St. Antoni sowie Düdingen-Tafers erst im Massnahmenpaket C mit einem Zeithorizont von über zehn Jahren zu finden sind. Im Bericht steht, dass die Massnahmen mehrheitlich auf dem bestehenden Verkehrsnetz umgesetzt werden sollen. Besonders gefällt mir auch folgende Schlussfolgerung zu den möglichen Massnahmen: "Die Lösungsansätze, welche den Neubau von Strasseninfrastrukturen vorsehen, wurden als nicht zielführend beurteilt, da diese nachweislich zu Mehrverkehr führen, zusätzliche Ressourcen benötigen und keine Verlagerung auf nachhaltige Verkehrsmittel begünstigen."

Die 4V-Strategie sowie die eben vorgelesenen Schlussfolgerungen müssen jetzt und auch zukünftig als Richtlinie für geplante oder in Planung stehende Verkehrsprojekte im Kanton gelten. Wir erreichen unsere ambitionierten Klimaziele - 50 Prozent Reduktion der Treibhausgase bis 2030 - nur, wenn wir im Kanton Freiburg den motorisierten Individualverkehr drastisch reduzieren. Im schweizweiten Vergleich sind wir hier nämlich spitzenmässig unterwegs: 34 Kilometer pro Tag fahren wir durchschnittlich. Ich denke, einige fahren da für mich mit, weil ich so viel mit dem Velo fahre, aber nicht mit dem Auto.

Den motorisierten Individualverkehr auf eine Umfahrungsstrasse zu verlagern, ist laut Bericht des Staatsrates also nicht zielführend, benötigt zusätzliche Ressourcen und generiert keine Verlagerung auf nachhaltige Verkehrsmittel. Gemeinden und Staat müssen den Langsamverkehr und den öV stärken.

Abschliessend möchte ich noch fragen, wie sichergestellt wird, dass dieses Gesamtverkehrskonzept mit seinen 37 Massnahmen termingerecht umgesetzt wird. Wer behält da den Überblick und ermahnt Gemeinden oder den Staat bei Verzögerungen? Ich bin mir sicher, dass mit der Umsetzung dieser Massnahmen die Verkehrsplanung im unteren Sensebezirk eine gute Sache wird.

Schwaller-Merkle Esther (*Le Centre/Die Mitte, SE*). Ich möchte hier noch anführen, ich bin vielleicht etwas ungeduldig: Dieser Bericht ist für mich sehr, sehr gut und zeigt eigentlich eine gute Vision für den Sensebezirk auf. Aber welchen Stellenwert hat ein solcher Bericht?, stellt sich hier meine Frage. Und da bin ich vielleicht egoistisch, wenn ich als Düdingerin an die Ausfahrt Birch-Luggiwil denke, die ist schon seit der Erstellung der Autobahn geplant. Das war im Jahre 1975, denke ich, weil ich bei der Einweihung dabei war. Diese Ausfahrt war schon 1975 geplant und ist immer noch nicht realisiert. Ich weiss auch vom Gemeinderat Düdingen, dass seit sechs Jahren ein Konzept bereit ist, und man könnte morgen den Bagger auffahren.

Das ist jetzt vielleicht etwas extrem, aber ich habe folgende Frage - es ist ein Punkt, der in der Hand des Kantons ist oder vom ASTRA: Welche Möglichkeiten haben wir als Gemeinde, dort vorwärts zu machen?

Steiert Jean-François, Directeur du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement. Ich danke den verschiedenen Rednerinnen und Rednern, insbesondere Grossrat Bürgisser für den Dank. Ja, es war eine Freude, den Bericht mitverfolgen zu können und auch das Schlussresultat zu sehen. Die Freude ist geteilt, sie fusst auch auf einer sehr guten Zusammenarbeit, und ich möchte den Dank weiterreichen an alle betroffenen Gemeinden und die Region Sense, den Gemeindeverband, den Oberamtmann. Wir haben hier in einer seltenen, angenehmen Art zusammenarbeiten und komplexe Probleme angehen können, wo nicht jeder den Ball an den nächsten abschiebt, sondern wo man gemeinsam überlegt, wie regeln wir für die nächsten Generationen gleichzeitig Mobilitäts- und Raumplanungsfragen, die zusammenhängen. Insofern ist das Beispiel der Zusammenarbeit im Sensebezirk sicher auch beispielhaft für andere Regionen im Kanton. Wenn man am gleichen Strick zieht, kommt man etwas weiter.

Ja, es braucht etwas Zeit. Wir haben uns bewusst die Zeit genommen, auch, um in Zusammenarbeit mit der Region eine Abstimmung zu haben zwischen der Regionalplanung, der Planung der Gewerbezone und der Mobilität. Es hat keinen Sinn, Mobilität zu planen, wenn parallel dazu an einem anderen Ort Raumplanung gemacht wird und man am Schluss feststellt, dass die Mobilität nicht mit der Raumplanung zusammenpasst. Es war also auch kein Zufall, dass die Veröffentlichung des Berichts praktisch in der gleichen Woche stattgefunden hat wie die Veröffentlichung der Regionalplanung, die von der Region gemacht wird, vom früheren Préfet «angegattigt» und vom jetzigen weitergeleitet wurde, noch einmal: mit einem Sinn für Zusammenarbeit der Gemeinden, der bemerkenswert ist.

Die Gemeinden haben es geschafft, über die Gemeindegrenze rauszuschauen, nicht nur die Interessen der eigenen Gemeinde zu sehen, sondern zu merken, festzustellen, dass das Interesse jeder Gemeinde im unteren Sensebezirk von den anderen Gemeinden im unteren Sensebezirk abhängt. Das heisst, einzelne Syndics haben auf einzelne Sachen verzichtet, weil sie gemerkt haben, wir profitieren alle von Sachen, die irgendwo anders, auf einem anderen Gemeindeboden sind und ziehen am gleichen Strick. Ich finde das bemerkenswert und möchte für diese Haltung danken. Das ist auch der Hauptgrund, warum wir heute einen Bericht haben, der gut aussieht.

Was zur Umsetzung zu sagen ist: Ich gehe hier jetzt nicht auf die Details ein, aber zentral ist, dass wir mit dem gleichen gegenseitigen Vertrauen weitermachen können. Wenn man die Massnahmen anschaut, Grossrätin Hayoz hat dies erwähnt: Es gibt Paket A, Paket B, Paket C und in jedem Paket gibt es Massnahmen, wo der Kanton im Lead ist, es gibt Massnahmen, wo die Region im Lead ist, und es gibt Massnahmen, wo die Gemeinden im Lead sind. Wichtig ist, dass man eine Plattform behält. Wir haben die Gouvernanzfrage der nächsten Etappen nicht im Detail diskutiert. Ich gehe davon aus: Die Region ist

im Prinzip die Treiberin des Ganzen. Der Kanton macht seine Projekte natürlich in seiner Autonomie, aber das Ganze muss regelmässig abgesprochen werden, sonst kommen wir nicht weiter.

Die Roadmap muss gleichzeitig alle Akteure verpflichten, das heisst, wir müssen Pflöcke haben im zeitlichen Rahmen, wie wir vorangehen, sowohl für die Gemeinde als auch für die Region und für den Kanton, unter anderem auch, weil ein Teil der Projekte, ich denke beispielsweise an die Valtraloc-Projekte, die Sie erwähnt haben, nur funktioniert, wenn wir gemeinsam dazu arbeiten. Die sind im Übrigen in Gang, das beantwortet unter anderem auch die Frage von Grossrat Julmy und weiteren, die sich fragen, wie das gemeinsam umgesetzt wird. Wenn man die Kataloge ansieht, dann gibt es Kreuzchen vor Projekten, die bereits im Gang sind. Es gibt natürlich etwas mehr Tempo und mehr Legitimität, wenn man einen Bericht hat, der den ganzen unteren Bezirk anschaut und der auch sagt, die Projekte haben diese Bedeutung, auch ressourcenmässig. Dann gibt es andere Projekte, wo wir noch am Anfang stehen und die Gouvernanz aufstellen müssen, ich denke an das Projekt Chrummatt. Als ich das zum ersten Mal gesehen habe, habe ich gedacht, das wird nie funktionieren. Wir haben es dann ingenieurmässig geprüft - es ist nicht ganz einfach, aber es ist machbar. Und es ist 50 Prozent weniger teurer als eine andere Umfahrungsstrasse, die ursprünglich für den unteren Sensebezirk geplant war, das heisst, man spart erst noch Geld dabei. Auch hier: Wir haben bei der vorangehenden Vorlage von Vertrauen gesprochen. Vertrauen schafft man, wenn man alle Beteiligten mitnimmt und entsprechend plant. Wir haben das ASTRA bereits mit im Boot, das ASTRA ist offen für das Projekt, auch in der Chrummatt. Ich denke, das ist eine gute Voraussetzung, weil wir teilweise auf dem Land des Bundes bauen mit dem Bund zusammen. Erste Sitzungen mit dem ASTRA haben bereits stattgefunden diesen Sommer.

Vorabklärungen: Natürlich müssen wir dann zu Ihnen kommen, um die Studienkredite und das Ganze weiterzutreiben.

Zu Grossrätin Schwaller-Merkle: Ungeduldig sind wir alle, ich auch, im Leben muss man die Sachen dann trotzdem einigermaßen zivilisiert machen, sonst verliert man mehr Zeit, als... *[Mikrofon deaktiviert.]*

Das Mikrofon ist wieder da, besten Dank. Offenbar hat die Ungeduld hier andere Auswirkungen.

Sie haben gesagt, man kann seit sechs Jahren die Bagger ausfahren. Dort sind Sie evidenterweise schlecht informiert, Sie müssen vielleicht mal mit dem Syndic Kontakt aufnehmen. Man kann die Bagger schon auffahren - wenn Sie unbedingt eine illegale Strasse bauen wollen, dann können Sie das. Das Verfahren ist seit Jahrzehnten hängig, es hat Einsprachen darauf, es hat Bauern und Verbände, die die Strasse nicht wollen. Wir haben unter Federführung des ASTRA ein Bauprojekt öffentlich aufgelegt mit dem Kanton, der Kanton hat sich dafür ausgesprochen. Das Projekt wurde vom UVEK gestoppt, das UVEK hat gegen sein eigenes Bundesamt einen Entscheid gefällt gegen das Projekt. Wir haben bereits Bundesparlamentarier mitinvolviert, die Gespräche finden laufend statt. Und wenn ich mir eine kleine Pointe erlauben darf: Sie haben gefragt: Was kann die Gemeinde machen? Im Moment kann die Gemeinde nicht viel machen, denn der Ball spielt in Bern. Die Gemeinde hätte etwas tun können, nämlich, wenn sie keine Einsprache gemacht hätten gegen dieses Strassenprojekt - das ruft uns regelmässig der Direktor des Bundesamtes für Strassen etwas genüsslich in Erinnerung - ich sehe sein Gesicht, wenn er uns sagt: Es gibt wenig Gemeinden in der Schweiz, die solche Sachen machen, aber die sollen dann nicht kommen und uns plagen.

Nun, wir sind nicht da, um die Vergangenheit und vergangene Sachen als Sünden zu bestimmen, wir sind da, um Lösungen zu finden, daran sind wir, und wir werden das gemeinsam versuchen.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

—

Clôture de la session

—

> La séance est levée à 11 h 25.

Le Président:

Jean-Pierre DOUTAZ

Les Secrétaires:

Mireille HAYOZ, *secrétaire générale*

Patrick PUGIN, *secrétaire parlementaire*